



## SOMMAIRE

	Pages
Point 18 de l'ordre du jour :	
Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations :	
a) Nomination de cinq membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	
Rapport de la Cinquième Commission (partie I) . . . . .	95
Point 9 de l'ordre du jour :	
Débat général (suite) :	
Déclaration de M. Johannesson (Islande) . . . . .	95
Déclaration de M. Väyrynen (Finlande) . . . . .	97
Déclaration de lord Carrington (Royaume-Uni) . . . . .	100
Déclaration de M. Sonoda (Japon) . . . . .	103
Déclaration de M. Levi (Papouasie-Nouvelle-Guinée) . . . . .	107
Déclaration de M. Olesen (Danemark) . . . . .	110
Déclaration de M. Jorge (Angola) . . . . .	113
Déclaration de M. Dost (Afghanistan) . . . . .	116

*Président* : M. Ismat T. KITTANI (Iraq).

## POINT 18 DE L'ORDRE DU JOUR

## Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations :

## a) Nomination de cinq membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

RAPPORT DE LA CINQUIÈME COMMISSION  
(PARTIE I) [A/36/541]

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Cet après-midi, je voudrais inviter les membres à porter leur attention tout d'abord sur le rapport de la Cinquième Commission [A/36/541] concernant l'alinéa a du point 18 de l'ordre du jour. Au paragraphe 4, la Commission recommande la nomination de Mme Virginia Householder, des Etats-Unis d'Amérique, pour occuper le siège devenu vacant pendant la partie du mandat de M. George F. Saddler non encore expirée pour 1981 au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter cette recommandation?

*Il en est ainsi décidé (décision 36/305).*

## POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

## Débat général (suite)

2. M. JOHANNESSON (Islande) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je désirerais me joindre à ceux de mes collègues qui vous ont félicité à l'occasion de votre élection à la présidence de la trente-sixième session de l'Assemblée générale. Je suis convaincu que votre expérience et votre sagesse vous aideront grandement à trouver des solutions aux nombreux problèmes qui seront examinés au cours de cette session.

3. J'aimerais également souhaiter la bienvenue au sein de l'Organisation au nouvel Etat Membre, Vanuatu.

4. Le Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, et l'ensemble de son personnel ont continué avec dévouement et fermeté à travailler pour accomplir les tâches qui leur ont été confiées par les Nations Unies. Qu'il me soit permis d'exprimer mes remerciements pour leurs efforts et d'assurer le Secrétaire général de notre plein appui dans les activités incessantes qu'il déploie dans ses fonctions élevées.

5. Lorsque les vainqueurs de la seconde guerre mondiale se sont réunis à San Francisco en 1945 pour construire les fondements d'un monde nouveau et meilleur, les représentants de tous les Etats Membres ont signé la Charte des Nations Unies. Ses objectifs et ses principes se trouvent contenus dans le Préambule et le Chapitre I, y compris des déclarations solennelles sur les droits fondamentaux de l'homme et les règles fondamentales devant régir les relations internationales. Depuis lors, les représentants de tous les nouveaux Etats Membres ont également accepté les obligations qui découlent de la Charte. Nous ne sommes pas un petit groupe d'Etats devant nous unir et nous opposer aux violations commises par d'autres Etats puissants et groupes d'Etats lorsque ceux-ci ne respectent pas les déclarations solennelles que nous avons faites individuellement et que nous avons confirmées de façon collective.

6. L'Organisation des Nations Unies est presque universelle quant à sa composition, et le danger pouvant venir de ceux qui sont en dehors de l'Organisation est minime. Ne pouvons-nous pas alors nous demander si nous n'avons pas déjà réalisé certains des objectifs fixés à l'origine dans la Charte et si, après 36 ans, les autres ne sont pas à notre portée? Je laisserai à chacun le soin de répondre à ces questions, mais je n'essaierai pas quant à moi d'y répondre complètement.

7. Trente-six années ne représentent pas une longue période dans l'histoire de l'humanité, et certaines des déclarations solennelles contenues dans la Charte demandent certainement du temps pour être mises en pratique. Cependant, d'autres n'ont pas besoin de temps, mais simplement d'une volonté de les aligner sur l'accord que nous avons tous signé. C'est le manque de volonté de respecter ces obligations de la Charte qui est la principale raison à la situation qui existe actuellement dans les relations internationales.

8. Il y a presque deux années qu'a commencé l'invasion de l'Afghanistan. Nous nous souvenons encore tous très bien qu'une session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale a été convoquée sur ce sujet en janvier 1980. Ensuite, la majorité écrasante de tous les Etats Membres a adopté la résolution ES-6/2 qui confirmait en termes clairs que la souveraineté et l'indépendance politique de tous les Etats sont un principe fondamental de la Charte des Nations Unies. La violation de ce principe fondamental, sous quelque prétexte que ce soit, est une violation de la Charte. Par conséquent, toutes les forces militaires étrangères devraient se retirer immédiatement et inconditionnellement. Une résolution analogue a de nouveau été adoptée par l'Assemblée générale à sa trente-cinquième session, l'année dernière; mais, malheureusement, ces résolutions n'ont abouti à aucun résultat tangible.

9. Il faut respecter la souveraineté et l'indépendance politique de tous les Etats, si nous voulons parvenir à réduire les dangereuses tensions qui existent aujourd'hui dans les relations entre Etats et maintenir la paix et la sécurité internationales, ce qui est l'un des principes fondamentaux de l'Organisation. Toutes les nations, petites et grandes, doivent travailler sérieusement en vue de réaliser cet objectif. Une fois encore, je me réfère aux principes de l'Organisation, tels qu'ils sont stipulés dans la Charte. Nous devons développer des relations amicales entre nations, fondées sur le respect du principe de l'égalité des droits et de l'autodétermination des peuples. Il n'y a jamais eu plus qu'aujourd'hui de raisons pour rappeler ces paroles, pour nous en souvenir et pour essayer véritablement de nous conduire en conséquence.

10. Au cours des derniers mois, des représentants de l'Europe et de l'Amérique du Nord ont participé à une conférence pour discuter de la mise en œuvre de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. La signature en 1975 de l'Acte final d'Helsinki représente la mise en pratique des résultats de la politique de détente qui avait été amorcée vers la fin des années 60. Malheureusement, certains des Etats qui ont pris part aux travaux de cette conférence ont fait preuve d'une volonté assez limitée de mettre en pratique certains éléments de l'Acte final. Cependant, il est encore plus grave de voir que les lacunes apparaissent dans ce qui est la base même de l'amélioration des relations : la confiance mutuelle, sur laquelle une coopération accrue doit se fonder.

11. La Conférence de Madrid reprendra le mois prochain. Il incombe à tous les participants d'unir tous leurs efforts pour renforcer la confiance qui est nécessaire à la promotion d'une politique de véritable détente. Si nous parvenons à créer un climat de confiance, il sera alors plus facile de prendre des mesures efficaces visant à réduire les armements en Europe par la négociation d'accords dans le cadre d'une conférence sur le désarmement et la sécurité en Europe.

12. Cette conférence dont j'ai parlé constitue certainement un facteur important dans les efforts déployés pour réduire les armements dans le monde. Cependant, il ne s'agirait que d'une fraction du domaine extrêmement important du désarmement et du contrôle des armes. Il est tout aussi important d'enregistrer des résultats concrets dans les négociations qui doivent bientôt s'ouvrir entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur les armes nucléaires stratégiques en Europe. Les arsenaux des superpuissances représentant une grande part de la totalité des armements dans le monde, on ne peut espérer aboutir au désarmement si ces puissances ne veulent pas coopérer. Si les superpuissances ne sont pas d'accord, il ne saurait y avoir de progrès réalisés dans les négociations internationales, ni au Comité du désarmement à Genève, ni à la seconde session extraordinaire de l'Assemblée consacrée au désarmement, qui doit se tenir l'année prochaine, ni aux négociations de Vienne sur les réductions mutuelles et équilibrées des forces.

13. La course aux armements est différente des autres courses, dans la mesure où plus le rythme en est rapide, plus grande est la possibilité pour tous les participants de la perdre. La question de la sécurité ne doit donc pas tourner autour de la réalisation d'une supériorité militaire. La sécurité accrue doit être obtenue par un équilibre militaire au niveau le plus bas possible des armements et des forces.

14. Nombre de problèmes graves seront discutés à cette session et la plupart d'entre eux sont débattus à l'Assemblée générale depuis des années et même depuis des décennies sans cependant que l'on soit parvenu à leur trouver une solution. Certains de ces problèmes sont même devenus de plus en plus difficiles à résoudre avec le temps, et

c'est certainement le cas des événements du Moyen-Orient.

15. La situation au Moyen-Orient menace constamment la paix dans le monde. C'est pourquoi l'Organisation doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour trouver une solution au problème. Dans le passé, j'ai déjà eu l'occasion de déclarer ce que je confirme une fois de plus : une solution au problème du Moyen-Orient doit se fonder sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Pour parvenir à une paix complète dans la région, il convient que le droit d'Israël d'exister à l'intérieur de frontières sûres et reconnues soit respecté tout autant que les droits nationaux et légitimes des Palestiniens. De plus, conformément à leur droit à l'autodétermination, les Palestiniens doivent participer aux négociations concernant un règlement juste et durable des problèmes du Moyen-Orient.

16. Il est regrettable qu'aucun changement ne semble être en vue dans la politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain et que l'Afrique du Sud continue de s'opposer à la mise en œuvre de la politique déclarée des Nations Unies au sujet de l'indépendance de la Namibie. De plus, l'Afrique du Sud s'est récemment livrée à une attaque militaire contre l'Angola. Je condamne, dans les termes les plus forts, cette intervention militaire et demande le retrait immédiat et complet de toutes les forces militaires étrangères, tout comme j'appuie de tout cœur l'exigence du retrait total de toutes les forces d'invasion vietnamiennes au Kampuchea — nation ravagée par la guerre qui devrait avoir le droit d'organiser des élections libres. Il faut constamment insister auprès de tous les Etats Membres de l'Organisation pour qu'ils respectent le principe fondamental selon lequel ils doivent s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat.

17. Aux Nations Unies, nous avons également d'autres buts et principes fondamentaux; il s'agit d'objectifs futurs dont nous savions dès le départ que leur réalisation prendrait beaucoup de temps. Il se peut que nous soyons aujourd'hui plus éloignés encore de ces objectifs que nous l'étions alors, au moment de la création de l'Organisation. Je pense ici à la solution internationale des problèmes économiques, sociaux et culturels, ainsi qu'au respect des droits de l'homme et des droits civiques.

18. Le développement des relations économiques internationales, au cours des dernières décennies, et la grave crise de l'énergie de ces dernières années rendent plus nécessaire que jamais une coopération étroite entre les pays industriels et les pays en développement. Il convient d'élaborer de nouvelles méthodes de répartition des richesses de la terre afin de soulager les souffrances d'une grande partie de l'humanité et remédier aux pénuries.

19. Mon pays figure au nombre des pays économiquement riches et le peuple de l'Islande a de plus en plus conscience de l'obligation morale qui lui incombe de venir en aide aux moins fortunés en contribuant plus largement à leur développement.

20. Le mois prochain, la Réunion internationale sur la coopération et le développement se tiendra à Cancún. Récemment la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés s'est tenue à Paris et la Conférence des Nations Unies sur les sources nouvelles et renouvelables d'énergie s'est tenue à Nairobi. Les problèmes des pays en développement occuperont également une part importante des débats de la présente session de l'Assemblée générale. Je voudrais formuler l'espoir que tous les efforts déployés dans ce domaine aboutiront à des solutions tangibles bien qu'il soit évident que les problèmes sont si vastes qu'il ne sera pas possible de les résoudre dans un court laps de temps.

21. Dans le Préambule de la Charte, nous nous déclarons résolus à renforcer notre foi en les droits de l'homme fondamentaux ainsi qu'en la dignité et la valeur de la personne humaine. Pour ce faire, nous avons proclamé solennellement la Déclaration universelle des droits de l'homme. Cela dit, il est extrêmement décevant de devoir observer que dans de vastes parties du monde des violations de ce principe fondamental de la Charte sont de plus en plus fréquentes. La violence et la force sont utilisées de façon ouverte par des gouvernements, soit pour contraindre des individus, des minorités ou des nations entières à accepter les opinions politiques des autorités ou leurs croyances religieuses, soit pour les obliger à obéir. L'emprisonnement, la torture et la peine capitale sont monnaie courante dans de nombreux Etats Membres de notre organisation malgré les obligations que nous avons tous acceptées en devenant Membres.

22. Je voudrais souligner ici le fait que, dans l'immédiat, l'une des principales tâches de l'Organisation des Nations Unies est de mettre un terme à ce développement négatif. Nous devrions plutôt utiliser notre force collective pour apporter des améliorations en matière de droits de l'homme. Mon gouvernement appuiera chaleureusement tous ces efforts. L'Islande préconise un accord sur l'abolition de la peine capitale; elle voudrait mener à bien l'élaboration d'un projet de convention sur l'interdiction de la torture et, de concert avec les autres pays nordiques, œuvrer activement à l'adoption finale, à cette session de l'Assemblée générale, de la proposition nordique soumise à la Commission des droits de l'homme<sup>2</sup> en vue de la création d'un fonds universel en faveur des victimes de la torture.

23. Avant de terminer, je voudrais aborder un domaine de travail des Nations Unies que mon pays considère depuis longtemps comme l'un des plus importants. Je pense à la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, la mer constituant les deux tiers de la surface du globe. Lorsque je me suis adressé à l'Assemblée générale, lors de sa dernière session [5<sup>e</sup> séance], je pensais que les perspectives étaient favorables à la rédaction finale d'un projet de traité que toutes les nations du monde accepteraient et signeraient. Malheureusement, l'horizon est aujourd'hui menaçant et cela peut affaiblir l'appui international nécessaire à la réalisation de l'objectif visé par cette convention, qui est de permettre l'application du droit international dans cette vaste région du globe et de prévenir les différends qui mettraient en péril les relations de bon voisinage et la paix internationale.

24. Je voudrais saisir cette occasion pour demander instamment aux représentants de toutes les nations, ici présents, de faire tout en leur pouvoir pour permettre à toutes les nations du monde de signer l'année prochaine une nouvelle convention sur le droit de la mer. Si nous y parvenons, nous aurons montré ce que les nations peuvent réaliser si elles sont unies, comme les Nations Unies devraient l'être.

25. M. VÄRYNEN (Finlande) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, au nom du Gouvernement finlandais, je vous félicite de votre élection à la présidence de la trente-sixième session de l'Assemblée générale. Vous apportez à cette haute charge des connaissances et une expérience sans égale acquise pendant 20 ans de carrière à différents postes. Ces qualités nous placent en de bonnes mains au cours d'une session qui pourrait comporter plus de difficultés que d'habitude.

26. Permettez-moi également de souhaiter chaleureusement la bienvenue à Vanuatu, le 155<sup>e</sup> Membre de l'Organisation des Nations Unies. L'accession de ce pays à l'indépendance et son entrée dans l'Organisation sont une nouvelle preuve du succès de cette dernière dans le démantèlement des empires coloniaux d'antan.

27. Vingt ans se sont écoulés depuis le décès du deuxième Secrétaire général des Nations Unies, Dag Hammarskjöld, et de ceux qui l'accompagnaient. Pendant sa vie et après sa mort, Hammarskjöld a incarné les idéaux immuables des Nations Unies. Aujourd'hui, sa mémoire doit demeurer intacte et inspirer tous ceux qui sont en quête d'un monde plus rationnel et pacifique, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies.

28. La situation mondiale actuelle est une source de profonde préoccupation. Cette préoccupation s'accroît à mesure que les années passent. Sa cause n'est pas un changement soudain dans le royaume des réalités. La menace d'une grande guerre n'est pas devenue imminente. Les conflits régionaux, tout en étant aigus, sont restés des conflits régionaux. L'intensification marquée des tensions a par conséquent d'autres causes, moins tangibles certes, mais d'un effet tout aussi grand. Ce à quoi je songe, c'est à un changement dans les vues et les attitudes politiques. La politique résultant de ce changement pourrait être appelée affrontement. En conséquence, le dialogue Est-Ouest et la coopération Est-Ouest sont arrivés au niveau le plus bas depuis plus de 10 ans.

29. L'affrontement dresse l'une contre l'autre deux grandes puissances et c'est la force militaire qui est prépondérante. Il y a moins de 10 ans, ces deux mêmes puissances avaient déclaré solennellement que dans une ère nucléaire il n'y avait pas d'alternative à la coexistence pacifique. En même temps, elles s'étaient engagées à renoncer à rechercher un avantage unilatéral aux dépens de l'autre et s'étaient engagées aussi à rechercher la coopération pour empêcher des conflits susceptibles d'augmenter la tension internationale et de limiter bilatéralement et multilatéralement leurs armements. Mais, aujourd'hui, ces engagements semblent avoir été dépassés par l'affrontement.

30. Mais l'affrontement n'existe pas dans un vide. C'est un phénomène complexe ayant certains aspects d'héritage historique, de conviction idéologique, d'intérêts politiques et économiques. Les conséquences de cet affrontement sont mondiales. Personne n'est entièrement à l'abri de son impact. L'affrontement alimente la course aux armements alors que la course aux armements se nourrit de l'affrontement. Le processus de désarmement marque le pas et a même reculé. La politique d'affrontement aggrave les conflits régionaux et complique davantage leur solution pacifique. Les tensions deviennent endémiques. Les échanges économiques internationaux sont affectés. Les problèmes du monde en développement sont soit méconnus soit dénaturés par le prisme de l'affrontement est-ouest.

31. La politique d'affrontement suscite un sentiment d'incertitude et d'insécurité. Les risques sont aggravés par l'imprévisibilité. Tout cela ne facilite pas notre recherche d'un ordre international. Le moment est venu de réévaluer notre recherche pour un nouveau consensus international. La base de ce consensus existe. C'est la Charte des Nations Unies et le strict respect de ses dispositions par les nations, grandes et petites — le respect de ses dispositions non seulement en paroles mais en actes. Les objectifs généraux de cette action doivent rester la détente, le désarmement et le développement. Nous disposons déjà des instruments nécessaires pour atteindre cet objectif. Ce sont le dialogue et la négociation. L'essence même de la conduite ordonnée des affaires internationales, c'est la communication continue et sans entrave entre les Etats. Ce sont les gouvernements qui en raison de leur puissance militaire prédominante détiennent entre leurs mains les éléments de la paix qui sont au premier chef responsables.

32. En dépit de ces temps troublés, la Finlande est arrivée à jouir d'une stabilité tant externe qu'interne. Poursuivant une politique de neutralité, la Finlande

demeure en dehors des conflits d'intérêts entre les grandes puissances et entretient de bonnes relations avec tous les pays. La Finlande a utilisé la position qu'elle occupe sur le plan international dans l'intérêt de toute la communauté internationale en favorisant activement la paix et la coopération internationales, notamment aux Nations Unies et à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. La Finlande continuera à poursuivre cette politique.

33. La Finlande fait partie de la région nordique, qui pendant toute la période de l'après-guerre est restée dans une grande mesure à l'abri des tensions internationales. C'est le résultat des efforts des gouvernements scandinaves et de la volonté des grandes puissances de préserver la stabilité de la région nordique. A leur réunion tenue à Copenhague les 1<sup>er</sup> et 2 septembre dernier, les Ministres des affaires étrangères des pays scandinaves ont réaffirmé l'importance de la sécurité stable et équilibrée de la région nordique. Ils ont souligné la contribution de cette région au maintien de la paix et de la sécurité dans un contexte international plus vaste. L'absence continue des armes nucléaires dans ces pays est un élément vital à cet égard. Pour renforcer davantage leur politique de sécurité actuelle, les pays scandinaves ont accepté également de continuer leurs contacts portant sur l'idée d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région nordique.

34. La politique d'affrontement et le manque de confiance ont fait que les négociations relatives au désarmement sont arrivées à un point mort. Les négociations sur les armements sont moins nombreuses et les résultats sont presque inexistantes. En revanche, le déséquilibre militaire, réel ou tel que les Etats l'envisagent, aboutit à de nouvelles séries de courses aux armements. La poursuite de la supériorité militaire, sous quelque forme ou dans quelque but que ce soit, est aussi vaine que dangereuse. La sécurité se trouve dans le désarmement, et non pas dans l'armement.

35. L'abîme qui sépare les aspirations des réalisations est plus grand que jamais en matière de désarmement. Des armes de plus en plus perfectionnées sont mises au point, fabriquées et mises en place. Des doctrines militaires sont adaptées pour répondre aux nouvelles techniques. Au bout du compte, le progrès des techniques militaires pourrait bien bouleverser la stabilité stratégique mondiale, fait qui aurait des conséquences incalculables.

36. Quels qu'aient été les efforts faits en vue de contenir la course aux armements, les efforts qu'il faudra déployer dans l'avenir seront encore plus complexes qu'auparavant en raison des perfectionnements dangereux des techniques militaires. Il sera de plus en plus difficile de se mettre d'accord sur la question de savoir quelles armes doivent être limitées et comment. La vérification pourrait s'avérer de plus en plus complexe. Des mécanismes tout à fait nouveaux pourraient bien s'avérer nécessaires.

37. La poursuite de la course aux armements menace la sécurité de l'Europe. Les armes nucléaires en Europe sont devenues le sujet d'une controverse animée. Quel que soit le bien-fondé des arguments et des contre-arguments avancés en ce qui concerne l'équilibre militaire dans ce domaine, le résultat final est le même : moins de sécurité pour tous. Il n'y a qu'une manière de nous en sortir : des négociations de bonne foi, et le plus tôt sera le mieux. Quant au Gouvernement finlandais, il s'est toujours opposé à la mise au point et à la mise en place de nouvelles armes nucléaires, à leur acquisition par de nouveaux propriétaires et à leur déploiement sur de nouveaux territoires.

38. Des négociations directes entre les deux grandes puissances devraient être entreprises d'urgence. Aucun effort ne devrait être négligé pour arriver à une décision quant aux entretiens globaux sur des mesures propres à

instaurer la confiance et la sécurité et à assurer le désarmement en Europe, tel qu'envisagé dans les entretiens qui se poursuivent actuellement à Madrid à la réunion convoquée pour suivre les résultats de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

39. Le succès de la réunion de Madrid dans son ensemble est de la plus grande importance en raison de la situation internationale actuelle. A notre avis, les efforts persévérants de cette réunion qui se poursuit depuis déjà plus d'un an — et les résultats obtenus jusqu'ici — reflètent un besoin profondément ressenti de préserver le processus lui-même afin de ranimer et d'améliorer sa contribution à la détente en Europe. Des résultats positifs à Madrid auraient non seulement un effet sur les relations entre les Etats européens, mais influenceraient également la situation internationale tout entière.

40. Dans un monde pauvre en ressources naturelles et humaines, la course aux armements paralyse les économies tant au niveau national qu'international. La course aux armements est un choix qui va à l'encontre du développement et, en dernière analyse, un choix qui va à l'encontre des besoins des peuples partout dans le monde et en particulier des peuples du monde en développement. Nous devons également tenir compte du fait que la production d'armes représente un gaspillage insensé de ressources et qu'elle a des effets nuisibles sur l'environnement. En raison de la vulnérabilité de l'environnement et du peu de ressources dont nous disposons, le potentiel de croissance industrielle devrait être utilisé au service du développement.

41. Malgré les perspectives peu prometteuses, la recherche de la sécurité doit se poursuivre par la voie du désarmement. Il faut donner un nouvel élan aux efforts visant à limiter les armes nucléaires. Il est plus impérieux que jamais de renforcer le régime de non-prolifération. Les mécanismes de désarmement des Nations Unies doivent poursuivre leurs travaux. Les questions à examiner en priorité devraient être l'élaboration d'un traité d'interdiction complète des essais, d'un traité sur les armes chimiques et des garanties de sécurité aux Etats non dotés d'armes nucléaires. Des progrès dans ces domaines sont essentiels si nous voulons que la session extraordinaire consacrée au désarmement qui doit avoir lieu l'année prochaine donne un nouvel élan aux efforts internationaux de désarmement.

42. Les questions de l'Afghanistan et du Kampuchea figurent encore à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Un règlement pacifique de ces conflits n'est pas encore intervenu. Ces questions constituent un facteur de tension dans les relations entre les grandes puissances et, par conséquent, dans les relations internationales. En même temps, certains éléments nouveaux ont été apportés sous forme de propositions émanant de milieux divers. Des efforts dans le sens d'un règlement pacifique devraient être poursuivis en vue de renforcer la paix et la sécurité internationales, conformément à la Charte des Nations Unies.

43. La situation au Moyen-Orient est de plus en plus critique. De nombreux événements qui se sont déroulés dans la région n'ont pas de rapport direct avec le conflit arabo-israélien. Pourtant, tant que ce problème ne sera pas résolu, il restera la clef de la situation et représentera une menace pour la paix et la sécurité non seulement de la région mais du monde entier. Les colonies de peuplement israéliennes dans les territoires occupés et les mesures prises par Israël pour modifier le statut de Jérusalem sont incompatibles avec les efforts visant à instaurer une paix générale, juste et durable au Moyen-Orient. Les raids récents dirigés contre Beyrouth et Bagdad ont encore aggravé la situation. Il faut arrêter le cycle de la violence.

44. Le Gouvernement finlandais continue de penser qu'un règlement d'ensemble de la crise du Moyen-Orient doit avoir pour base les résolutions 242 (1967) et 338 (1973). Israël doit se retirer des territoires arabes qu'il occupe depuis 1967. L'acquisition de territoires par la force est inadmissible. Le droit d'Israël et de tous les autres Etats de la région de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues doit être garanti. En outre, l'Organisation de libération de la Palestine [OLP], et tant que représentant le plus important des aspirations nationales des Palestiniens, a le droit de participer aux négociations sur un règlement d'ensemble. L'exercice par les Palestiniens de leurs droits légitimes, y compris leur droit à l'autodétermination nationale, est une partie essentielle du règlement.

45. Tant qu'une solution d'ensemble n'aura pas été trouvée au Moyen-Orient, les Nations Unies devront poursuivre leur tâche vitale de maintien de la paix dans cette région. Les conditions nécessaires à leurs activités doivent être garanties, notamment au Liban où elles sont en danger. Pour sa part, la Finlande continue de contribuer aux opérations de maintien de la paix au Moyen-Orient.

46. L'Afrique australe est une autre région de conflits prolongés. Les politiques d'*apartheid* de l'Afrique du Sud ont créé des tensions dans la région. L'Afrique du Sud non seulement continue son occupation illégale de la Namibie, mais ses attaques contre l'Angola sont une grave escalade de la violence. La Finlande, de concert avec les autres pays scandinaves, a condamné vigoureusement les attaques militaires lancées par l'Afrique du Sud contre l'Angola.

47. La résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité reste la base d'une solution pacifique de la question de Namibie. L'Afrique du Sud a pris certains engagements en ce qui concerne le plan des Nations Unies sur la Namibie, auquel le Conseil a souscrit par cette résolution. Pourtant, trois années se sont écoulées depuis l'adoption de ce plan sans qu'il ait été mis en application. Il est compréhensible que les pays africains commencent à désespérer de voir un jour se matérialiser un règlement négocié. L'Afrique du Sud doit être amenée à comprendre que ses tentatives d'empêcher la Namibie d'accéder à l'indépendance sont contraires à ses propres intérêts.

48. Les droits de l'homme sont étroitement liés à la paix, à la sécurité et à la prospérité du monde. La création d'un code de conduite viable entre les nations figure parmi les réalisations impressionnantes des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme. Le respect véritable des droits de l'homme dans la plupart des pays du monde reste cependant bien en deçà des normes auxquelles les Etats Membres des Nations Unies ont souscrit. Les droits de l'homme doivent être respectés partout, sans conditions ni réserves. Le non-respect des droits de l'homme est lui-même une cause de tensions entre les pays et à l'intérieur des pays mêmes.

49. L'un des aspects de la question générale des droits de l'homme est le problème des réfugiés. La communauté internationale est parvenue, dans une certaine mesure, à alléger les souffrances des réfugiés et des personnes déplacées. La Conférence internationale sur l'assistance aux réfugiés en Afrique, qui s'est tenue en avril dernier, en a donné la preuve. Malheureusement, la plupart des grandes tragédies humaines ont leurs causes profondes dans des événements politiques et militaires. Et, bien qu'il faille continuer à accorder une assistance humanitaire en faveur des réfugiés, il faut éliminer les causes profondes du problème.

50. L'affrontement politique entre l'Est et l'Ouest, dont je parlais au début de mon intervention, a relégué au

second plan les questions de coopération Nord-Sud. Pourtant, si nous ne nous attelons pas d'urgence aux problèmes du développement et de la pauvreté, nous nous dirigeons vers un autre affrontement, l'affrontement entre le Nord et le Sud. Le danger que cela comporte pour la paix et la sécurité du monde est évident. Par conséquent, une action déterminée et urgente est maintenant nécessaire. C'est la responsabilité de tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, et notamment de toutes les nations développées, qui doivent assumer leur part équitable de cette responsabilité.

51. Les problèmes économiques internationaux sont immenses. Les pressions démographiques continuent. La pauvreté abjecte, la faim et la malnutrition règnent. L'environnement de l'homme se détériore et il est évident que le manque de ressources naturelles nous impose certaines limites. Un changement radical est indispensable. La priorité doit aller à la mobilisation de toutes nos ressources pour combattre ces problèmes. Pour ce faire, il faut amener des changements dans l'économie mondiale, assurer un transfert accru des ressources et apporter, en même temps, des modifications profondes dans nos attitudes, et procéder à des ajustements dans les économies internes, particulièrement dans les pays industrialisés.

52. Nous devons redoubler d'efforts pour raviver les négociations sur la coopération économique internationale et le développement. A cet égard, mon gouvernement partage les espoirs suscités par la réunion des chefs d'Etat, qui se tiendra à Cancún le mois prochain. Nous espérons que cette réunion donnera un nouvel essor au lancement des négociations globales par l'Assemblée générale, plus tard cette année.

53. Deux grandes conférences des Nations Unies relatives au développement ont eu lieu cette année. Elles ont démontré que des progrès importants peuvent être réalisés grâce à des négociations au sein des Nations Unies, dans des domaines qui se trouvent au centre de la coopération économique internationale.

54. Un développement économique international soutenu n'est pas réalisable sans une large coopération mondiale dans le domaine de l'énergie. La Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, tenue à Nairobi, est un premier pas dans cette direction. La Finlande, pour sa part, œuvrera activement à l'application du Programme d'action adopté par cette conférence<sup>3</sup>. Une aide accrue en faveur du développement sera allouée par la Finlande, en vue du transfert de techniques avancées dans le domaine de l'énergie. Dans ce contexte, le colloque international organisé par les pays scandinaves et par le Fonds de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole [OPEP] sur le financement de sources d'énergie nouvelles et renouvelables dans les pays en développement se tiendra à Helsinki dans quelques semaines.

55. La Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue à Paris, a été un succès. Le nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés, qui a été adopté par cette conférence<sup>4</sup>, est un gage politique important de la reconnaissance des besoins légitimes de ces pays. Mon gouvernement s'engage à appuyer pleinement le nouveau Programme d'action. En outre, mon gouvernement a fermement l'intention de continuer sa politique consistant à consacrer au moins 30 p. 100 de son aide bilatérale au développement en faveur des pays les moins avancés.

56. Je voudrais rappeler la déclaration que j'ai prononcée lors de la trente-deuxième session de l'Assemblée générale [10<sup>e</sup> séance]. A l'époque, il y a quatre ans de cela, j'ai annoncé que mon gouvernement avait décidé de doubler sur une période de cinq ans la part de son produit

national brut consacrée à l'aide publique au développement. Je suis heureux de pouvoir dire aujourd'hui que, d'après le projet de loi budgétaire que mon gouvernement a l'intention de soumettre au Parlement, cet objectif sera atteint en 1982. Ainsi donc, nous sommes presque arrivés à mi-chemin de l'objectif de 0,7 p. 100 du produit national brut fixé par les Nations Unies et auquel mon gouvernement reste pleinement attaché.

57. Enfin, je voudrais attirer l'attention sur une question bien particulière, qui est à la fois importante et d'actualité. Il s'agit des problèmes des personnes handicapées. La proclamation, cette année, de l'Année internationale des personnes handicapées témoigne de la ferme volonté de la communauté internationale de garantir le bien-être de ces personnes, car c'est une mesure de justice sociale. Les handicapés, comme toutes autres personnes, ont des droits qui doivent être pleinement respectés, et ils doivent être considérés comme membres à part entière de leurs collectivités. Notre tâche principale, maintenant, doit être d'assurer que l'essor acquis au cours de cette année se poursuive au-delà de 1981. Le travail actuellement en cours en vue de résoudre, à long terme, les problèmes des handicapés et d'assurer leur réadaptation doit continuer.

58. Lord CARRINGTON (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Le Royaume-Uni assume actuellement la présidence de la Communauté européenne. Je prononcerai donc mon allocution, cette année, au nom de la Communauté et de ses dix Etats membres et, afin d'être bref, je ne ferai pas les remarques habituelles sur une base nationale.

59. A ce titre, c'est un plaisir tout particulier, en ce début de la trente-sixième session de cette assemblée, de vous féliciter très sincèrement, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection à la présidence de cette session. Je sais que grâce à votre carrière éminente et à votre vaste expérience dans cette organisation vous saurez diriger nos travaux avec habileté et compétence.

60. Je voudrais également présenter mes félicitations les plus chaleureuses et exprimer mon admiration au Président sortant pour l'efficacité et la compétence avec lesquelles il a dirigé les travaux de la trente-cinquième session ainsi que ceux de la huitième session extraordinaire d'urgence.

61. Les 10 pays membres de la Communauté européenne souhaitent également exprimer leur reconnaissance au Secrétaire général pour une année de plus passée à déployer des efforts acharnés en faveur de la cause de la paix, et je voudrais me joindre à mes collègues qui ont félicité la République de Vanuatu à l'occasion de son accession à l'indépendance et de son entrée au sein de l'Organisation.

62. Trois principes sont fondamentaux pour la Communauté européenne; ces principes sont à la base de l'activité qu'elle manifeste dans le monde d'aujourd'hui ainsi que du rôle qu'elle souhaite jouer aux Nations Unies. Tout d'abord, la Communauté est née de la détermination d'éviter une nouvelle guerre et du désir d'une réconciliation permanente et fructueuse. Deuxièmement, elle recherche l'association et la collaboration entre voisins en tant que moyen de stimuler le progrès social et économique. Et troisièmement, elle est fermement convaincue que des droits de l'homme sont d'une importance fondamentale.

63. Le premier principe — son engagement à réaliser une réconciliation internationale — explique pourquoi la Communauté européenne estime avoir le devoir d'aider à résoudre, lorsqu'elle le peut, les problèmes qui affligent le monde. Tous les conflits, qu'ils soient locaux, régionaux ou globaux, ont des effets néfastes sur les possibilités de paix et de progrès dans l'ensemble du monde. Tous ces conflits ajoutent à la somme des misères humaines.

64. Le conflit qui représente peut-être le plus grand danger est le différend entre les pays arabes et Israël. La Communauté européenne estime avoir un rôle caractéristique à jouer dans la recherche d'un règlement négocié complet, qui doit être à la fois juste et durable. Le point de vue des Dix quant aux principes suivant lesquels un règlement peut être établi, découlant de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, a été énoncé dans les déclarations de Venise<sup>5</sup> et du Luxembourg<sup>6</sup>, le 13 juin et le 2 décembre 1980, respectivement. Le point de départ d'un tel règlement doit être l'application du droit de tous les Etats de la région, y compris Israël, à l'existence et à la sécurité, ainsi que des droits légitimes du peuple palestinien, y compris du droit à l'autodétermination. L'acceptation de ces principes par les parties en jeu éliminerait un obstacle important au progrès.

65. Les Dix continueront de déployer leurs efforts pour promouvoir de façon énergique un règlement de paix. Néanmoins, nous devons énoncer clairement ce que la Communauté européenne peut faire et ce qu'elle ne peut pas faire. En dernier ressort, c'est aux parties qu'il incombe de négocier elles-mêmes un règlement durable. A notre avis, un règlement complet ne peut être négocié que si toutes les parties intéressées, y compris le peuple palestinien et l'OLP, qui devront être associés aux négociations, acceptent les principes que nous avons énoncés dans la Déclaration de Venise et jouent entièrement le rôle qui leur incombe. L'un des principaux objectifs de l'Europe est de faciliter de telles négociations, complétant ainsi les efforts faits par d'autres en vue du même objectif. Ces idées sont à la base de la Déclaration de Venise et des efforts diplomatiques ultérieurs des Dix, notamment des contacts établis par ceux qui ont précédé le Royaume-Uni à la présidence des Dix.

66. Pour qu'un règlement soit possible, il faut qu'un climat de confiance soit instauré entre les parties. Les deux parties doivent s'abstenir de paroles ou d'actes, en particulier d'actes de violence, comme cela a été le cas ces derniers mois, qui ne font que compliquer la recherche d'un règlement. Les Dix se doivent de répéter que la politique israélienne d'établissement de colonies est contraire au droit international et constitue un obstacle majeur au progrès vers la paix. Tout en poursuivant ses efforts par tous les moyens possibles, la Communauté européenne contribuera à la réalisation d'un règlement complet en encourageant l'établissement d'un climat de confiance. Les Dix se félicitent donc des déclarations en faveur d'un règlement pacifique, y compris celle faite le mois dernier par le prince Fahd, de l'Arabie saoudite.

67. Je voudrais dire aussi que les Dix déplorent les souffrances infligées au peuple libanais et qu'ils appuient les efforts du Gouvernement libanais tendant à promouvoir la sécurité et la réconciliation nationale. Nous croyons que l'unité, l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban ne peuvent être assurées que si tous les intéressés soutiennent l'autorité du gouvernement légal et évitent tous actes susceptibles de saper cette autorité. Dans ce contexte, les Dix attachent beaucoup d'importance aux travaux du Comité quadripartite de la Ligue des Etats arabes. Au sud du Liban, le cessez-le-feu a constitué un résultat valable, et nous espérons qu'il sera possible de le renforcer et d'édifier ainsi de nouvelles bases de paix. Les Dix accueillent favorablement et appuient tout effort diplomatique à cette fin. En particulier, ils pensent que la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) devrait avoir la possibilité de réaliser pleinement le mandat qui lui a été confié par le Conseil de sécurité. En attendant, nous nous félicitons du travail courageux et responsable accompli par la Force et nous exprimons notre sympathie en raison des pertes qu'elle a subies; je saisis cette occasion pour confirmer l'appui des Dix à ce travail pré-

cieux de maintien de la paix des Nations Unies qui s'étend aussi à d'autres régions.

68. Si l'histoire et la proximité traditionnelle et géographique font que le Moyen-Orient préoccupe particulièrement l'Europe, nous ne sommes pas moins préoccupés par les autres crises qui frappent la base même sur laquelle doivent reposer la paix et la stabilité internationales.

69. L'invasion soviétique de l'Afghanistan, qui constitue une grave violation de la Charte des Nations Unies, est au nombre de ces crises. L'occupation militaire soviétique qui se poursuit dans ce pays est un affront infligé à l'opinion internationale. Des souffrances indicibles ont été infligées à des millions d'Afghans, et de nombreux problèmes se posent dans les pays qui ont accueilli nombre de ceux qui ont fui leur pays. C'est pour chercher à soulager ces souffrances et à contribuer à la paix et à la stabilité internationales que le Conseil européen a proposé un plan pour une conférence en deux étapes sur l'Afghanistan<sup>7</sup>.

70. La proposition des Dix concernant cette conférence a reçu un large appui. Par conséquent, nous sommes extrêmement déçus que la réaction de l'Union soviétique ait été jusqu'à présent négative.

71. Si l'Union soviétique est sincère dans son désir déclaré de retirer ses troupes dans le contexte d'une solution politique, la proposition des Dix offre alors un moyen de commencer les négociations. Cependant, si la seule préoccupation véritable de l'Union soviétique est d'obtenir l'assentiment de la communauté internationale quant à son occupation de l'Afghanistan ainsi qu'un renforcement du statut et la reconnaissance d'un régime qui est rejeté par le peuple afghan et l'opinion mondiale, dans ce cas, les perspectives relatives à toutes négociations sont bien sombres.

72. Les Dix appuient tous efforts susceptibles de mettre un terme à l'intervention étrangère en Afghanistan et de permettre à ce pays de retrouver son statut traditionnel d'indépendance et de non-alignement. Il est essentiel que les principes des résolutions de l'Assemblée générale soient respectés. Les Dix appuient les efforts de l'Organisation de la Conférence islamique et du Secrétaire général des Nations Unies en vue de trouver un règlement pacifique conformément à ces résolutions.

73. Un autre pays qui a été envahi, puis occupé par un voisin plus puissant, est le Cambodge. Grâce aux efforts admirables déployés par l'opération de secours d'urgence internationale menée par le FISE et le Comité international de la Croix-Rouge, la condition physique d'une bonne partie de la population du Cambodge s'est améliorée ces deux dernières années. La Communauté européenne et les Etats membres de cette organisation ont joué un grand rôle dans le financement de ces secours.

74. Maintenant que la cause immédiate des souffrances a été éliminée, le moment est venu de s'attaquer aux problèmes politiques qui continuent d'affliger ce pays. Comme dans le cas de l'Afghanistan, l'objectif de la communauté internationale doit être un règlement politique complet. La base de ce règlement devrait être l'instauration d'un Cambodge indépendant et neutre, avec un gouvernement véritablement représentatif. La position des Dix a été exposée en détail dans la déclaration que j'ai faite à la Conférence internationale sur le Kampuchea en tant que président de la Communauté européenne, conférence qui s'est tenue ici en juillet dernier.

75. La Déclaration sur le Kampuchea, adoptée lors de cette conférence<sup>8</sup>, présente une base raisonnable et pratique de règlement du problème du Cambodge. Les Dix approuvent cette déclaration qui, ils en sont convaincus, protégera les droits légitimes de tous les intéressés. Nous lançons un appel au Viet Nam afin qu'il retire ses forces et se joigne au processus de négociations pacifiques mis en

marche à cette réunion. Les Cambodgiens doivent avoir la possibilité d'exercer leur droit à l'autodétermination sans bouleversement, intimidation ou coercition.

76. Les Dix sont également très préoccupés par le déni du droit à l'autodétermination qui reste à la base du problème de Namibie. Nous regrettons profondément que le règlement menant à l'indépendance du Zimbabwe n'ait pas été suivi de nouveaux progrès en vue d'une solution rapide des problèmes de cette région.

77. Les résultats de la réunion préalable à la mise en œuvre du plan pour la Namibie à Genève en janvier dernier ont été très décevants pour les Dix. Nous ne trouvons aucune justification à la conduite de l'Afrique du Sud. Nous espérons que les efforts renouvelés des cinq Etats occidentaux permettront de trouver une base acceptable pour poursuivre les négociations sur la mise en œuvre du plan des Nations Unies conformément à la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Cette résolution fournit la seule possibilité de transition pacifique vers une indépendance internationalement reconnue pour la Namibie, conformément à un calendrier précis et rapide.

78. Les Dix ont condamné l'incursion sud-africaine en Angola, la violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale ainsi que les pertes en vies humaines et les souffrances ainsi engendrées. Nous avons demandé le retrait immédiat des forces sud-africaines de l'Angola.

79. A l'intérieur de l'Afrique du Sud elle-même, les Dix trouvent peu de raison d'être optimistes. Pratiquement aucun de nos espoirs de changement ne s'est réalisé ces dernières années. Les réformes promises par le Gouvernement sud-africain restent non appliquées dans l'ensemble et ne s'attaquent pas au problème fondamental de politique ni aux aspirations sociales et économiques des Sud-Africains noirs, de couleur et asiatiques.

80. Sans l'abandon rapide du système d'*apartheid* que nous détestons tous, la tendance en Afrique du Sud ne peut être qu'une tendance de conflit accéléré et de violence. Les Dix lancent un appel extrêmement pressant à ceux qui, en Afrique du Sud, peuvent agir de façon décisive pour faire face à cette réalité et faire preuve de l'imagination et du courage nécessaires pour arriver à une décision politique. Entre-temps, les Dix continuent de demander instamment à l'Afrique du Sud de faire en sorte qu'un changement pacifique survienne dans ce pays.

81. Dans cette liste de problèmes sans solution, je suis heureux de mentionner une bonne chose. Les Dix félicitent le Secrétaire général pour les efforts déployés sur la question de Chypre. Sous son égide, des négociations intercommunautaires ont été établies sur une base régulière et de façon constructive, et nous sommes heureux de noter qu'il y a constamment eu des développements encourageants. Nous espérons sincèrement qu'il y aura de nouveaux progrès en vue d'une solution juste et durable à ce problème grave.

82. Le fait de discuter de certaines crises spécifiques ne donne pas une impression adéquate de l'approche des Dix à l'égard de ces problèmes. Si nous voulons être fidèles au principe de la réconciliation, nous ne devons pas seulement travailler à la solution des conflits lorsqu'ils se produisent mais nous devons travailler à la réduction des tensions qui les engendrent.

83. L'Europe a la chance de ne pas avoir eu de guerre ces 36 dernières années. Mais c'est la région du monde où les tensions entre l'Est et l'Ouest sont le plus ressenties. C'est là qu'il y a la plus grande concentration de forces militaires dans le monde. Les Dix reconnaissent qu'il faut réduire les tensions en maintenant le dialogue entre l'Est et l'Ouest. Les efforts doivent être intensifiés pour réduire le niveau extraordinairement élevé des armements de part

et d'autre, tout en maintenant une sécurité non diminuée pour tous les Etats.

84. Un grand nombre de nos espoirs quant à des mesures concrètes de désarmement et de contrôle des armements au cours des années 70 ont été cruellement déçus. Néanmoins, les membres de la Communauté européenne estiment que rien ne peut remplacer la négociation laborieuse qui aboutit à des accords s'attaquant à des problèmes spécifiques de contrôle des armements, de façon à accroître la confiance et à assurer la sécurité de tous les Etats.

85. Nous appuyons fermement les négociations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur la limitation mutuelle des forces nucléaires, et en particulier les négociations à venir sur les forces nucléaires en Europe. Le succès ne sera pas facile. En dépit des difficultés, nous pensons que l'objectif devrait être d'établir un équilibre au niveau le plus bas possible. La non-prolifération des armes nucléaires reste un élément vital pour la sécurité de tous.

86. Mais le contrôle des forces nucléaires en Europe comme dans le reste du monde n'est qu'un aspect de la question. Il est tout aussi important de réduire les niveaux des forces conventionnelles. En Europe, les négociations sur des réductions mutuelles et équilibrées des forces conviennent d'aller dans ce sens. Les membres de la Communauté européenne ont également donné leur plein appui à une proposition de la France tendant à ce que se tienne une conférence sur le désarmement en Europe<sup>9</sup> pour négocier des mesures propres à accroître la confiance, qui auraient un caractère obligatoire, seraient vérifiables et s'appliqueraient à l'ensemble de l'Europe. Nous sommes à la recherche d'un accord sur cette proposition importante à la conférence de Madrid de révision de l'Acte final de la Conférence d'Helsinki sur la sécurité et la coopération en Europe, et nous demeurons convaincus que des mesures visant à accroître la confiance répondant à ce critère seraient une grande contribution pour réduire les tensions et les dangers de conflit armé. Une telle approche pourrait être utile également dans d'autres régions du monde.

87. Le second principe de la Communauté européenne est la coopération. Le devoir et nos inclinations nous poussent dans la même direction. La Communauté est le principal commerçant international du monde. L'examen des questions économiques de façon harmonieuse est au cœur des intérêts de la Communauté.

88. Harmoniser les divers instruments existants est un défi pour l'humanité tout entière. La Stratégie internationale du développement, si l'on ne veut prendre qu'un exemple, s'adresse tout autant aux pays développés qu'aux pays en développement, et reconnaît leur interdépendance. L'assistance largement accrue fournie par le FMI et en particulier la Banque mondiale, pour prendre un autre exemple, mérite reconnaissance et appui. Nous nous félicitons de ces deux cas.

89. Les problèmes actuels de l'économie mondiale accentuent le besoin de coopération. Ils ne la rendent pas automatiquement plus facile. Un ajustement vers une croissance économique plus lente ou négative, des prix plus élevés pour l'énergie et une demande plus faible prennent plus de temps. L'inflation, le chômage, les taux d'intérêt restent élevés et les marchés d'échange restent volatils. La situation est très dure pour beaucoup de pays, en particulier dans le monde en développement. Comme cela a été souligné au Conseil européen à sa dernière réunion au mois de juin, la Communauté est d'avis que la coopération avec les pays en développement et l'intensification des relations économiques internationales servent les intérêts de tous les intéressés, et cela est nécessaire non seulement pour renforcer les économies des pays en dévelop-

ment mais aussi pour promouvoir la remise en marche de l'économie mondiale.

90. Nous ne voyons pas de place pour le défaitisme. Je vais examiner certaines questions qui reçoivent notre active attention.

91. Le commerce est vital si l'on veut que les pays en développement réalisent une croissance économique soutenue. Ce concept est à la base des relations étroites et amicales que nous avons avec les pays en développement, comme cela se reflète dans la Convention de Lomé<sup>10</sup>, le système généralisé des préférences et les autres arrangements de la Communauté. La deuxième Convention de Lomé<sup>11</sup> a amélioré encore les avantages commerciaux fournis par la Communauté aux signataires de l'Afrique, des Antilles et du Pacifique. Des montants plus élevés d'aide ont également été octroyés.

92. La Communauté, entre-temps, est pour le maintien d'un système de commerce ouvert et continue de s'opposer au protectionnisme. Le GATT a bien servi la communauté internationale. La Communauté attache de l'importance à la mise en œuvre totale des négociations de Tokyo et elle appuie le large accord réalisé au GATT tendant à ce qu'une réunion ministérielle entre les parties contractantes soit organisée cette année pour examiner la condition générale du commerce mondial.

93. Qu'il n'y ait pas de doute non plus quant à l'importance que la Communauté attache à l'aide publique au développement. Nous nous félicitons de l'intense activité diplomatique en cours au sujet des problèmes de développement. En dépit de difficultés budgétaires réelles, nous demeurons attachés, au sein de la Communauté, à l'objectif de 0,7 p. 100 du produit national brut et nous avons accepté l'objectif de 0,15 p. 100 du produit national brut en tant qu'aide aux pays les moins avancés. La Communauté et ses Etats membres individuellement fournissent déjà une aide au développement qui représente plus de 12 milliards de dollars par an, ce qui constitue 39 p. 100 de toute l'aide donnée aux pays en développement, plus de la moitié du total de l'Organisation de coopération et de développement économiques et six ou sept fois plus que ce qui est donné par les pays de l'Europe de l'Est. Nous pensons donc que l'on pourrait nous imiter dans ce domaine.

94. La Communauté a été heureuse de constater les progrès accomplis à la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables qui s'est tenue le mois dernier à Nairobi. Cela été le début d'une route longue mais vitale. Nous avons participé étroitement à la préparation du Programme d'action et nous nous félicitons de son adoption<sup>3</sup>. Nous croyons que la Conférence sera considérée comme un jalon dans la recherche de solutions globales aux problèmes de l'énergie qui affectent d'une même façon les pays développés et les pays en développement.

95. Les membres de la Communauté savent fort bien que les problèmes de l'économie mondiale, qui nous touchent de près, créent un fardeau particulier pour les pays en développement et tout spécialement pour les plus pauvres d'entre eux. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'heureuse conclusion de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue à Paris, et nous ferons de notre mieux pour assurer qu'elle soit suivie de résultats positifs et concrets qui aideront les pays les moins développés à surmonter leurs problèmes fondamentaux.

96. Aucune discussion sur l'économie internationale ne serait complète si l'on ne rendait hommage aux efforts faits par le Président sortant de l'Assemblée générale pour regrouper toutes les parties en vue de lancer une série nouvelle de négociations globales. Au moins de juin dernier, le Conseil européen a exprimé le point de vue que les préparatifs d'une nouvelle série de négociations globales



devraient être terminés le plus tôt possible et a lancé un appel aux conférences au sommet d'Ottawa et de Cancún pour qu'elles accélèrent ces préparatifs et leur donnent un élan positif. La Communauté veut que les relations entre pays développés et pays en développement suivent une nouvelle voie constructive.

97. A cet égard, la Communauté a été heureuse de voir que les pays qui ont participé à la réunion au sommet d'Ottawa se sont déclarés prêts à prendre part à un processus mutuellement acceptable de négociations globales dans des conditions permettant d'aboutir à des progrès réels. Nous nous félicitons également que la réunion au sommet d'Ottawa ait reconnu l'importance qu'il y a à ce que davantage de ressources soient disponibles pour une production accélérée de produits alimentaires et pour l'établissement d'une sécurité alimentaire dans le monde en développement.

98. La Réunion de Cancún fournira également à cet égard une occasion exceptionnelle. Nous espérons que les échanges de vues qui auront lieu à ce sommet seront spontanés et empreints d'imagination. Une réunion au sommet de deux jours ne saurait faire de miracles, mais ses discussions peuvent conduire à une étape importante dans la compréhension mutuelle et donner un élan positif au dialogue Nord-Sud. L'atmosphère de la réunion préparatoire à la Réunion de Cancún a été de bon augure.

99. Le troisième principe qui régit les activités des Dix sur la scène internationale est la défense des droits de l'homme. La Communauté est un groupe d'Etats fondé sur un engagement aux principes démocratiques. Nos citoyens participent à un système politique qui garantit et respecte les libertés fondamentales de l'individu. Il est donc inévitable que la défense des droits de l'homme soit une question qui nous préoccupe.

100. Nous sommes en faveur de la promotion et de la protection de toutes les catégories de droits de l'homme, droits civils et politiques, aussi bien que droits économiques, sociaux et culturels. Nous condamnons tout particulièrement les cas de torture, de détention sans procès ou d'exécution arbitraire. Nous pensons qu'il est déplorable qu'il existe encore des situations dans lesquelles des personnes disparaissent sans laisser de traces, tandis que d'autres sont persécutées pour des raisons de race ou de religion, ou pour avoir défendu les droits de l'homme.

101. Il est maintenant admis que ces violations et d'autres violations des droits de l'homme doivent faire l'objet d'une préoccupation nécessaire et propre à la discussion aux Nations Unies. En tant qu'Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, nous avons tous l'obligation de promouvoir et de protéger les droits de l'homme dans nos propres pays et dans la communauté internationale dans son ensemble. Nous continuerons de nous prononcer contre les violations des droits de l'homme dans les instances appropriées des Nations Unies ainsi qu'à la session d'évaluation de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe tenue à Madrid.

102. Trop souvent, dans le passé, les Nations Unies n'ont pu, pour des raisons d'opportunité politique, réagir à des violations flagrantes des droits de l'homme. Cet état de choses sape la crédibilité des Nations Unies. Nous ne devons pas négliger ces violations des droits de l'homme, où qu'elles se produisent. Nous devons au contraire travailler de concert pour protéger les victimes et renforcer la capacité des Nations Unies à promouvoir le respect des droits de l'homme.

103. J'espère avoir prouvé que la Communauté européenne est une force de progrès pacifique dans un monde turbulent et troublé. Nous ne menaçons la sécurité de personne. Nous n'avons aucune idéologie, et nous ne souhaitons imposer aucun système à ceux qui ont des cultures

ou des traditions différentes. Nous respectons le droit de toutes les nations à l'autodétermination et à la liberté, à l'abri de toute ingérence étrangère, et nous souhaitons les aider dans la recherche d'une croissance économique stable. Nous sommes convaincus que parmi la grande majorité des membres de cette assemblée il y a un potentiel énorme d'entente et de coopération mutuelles qui ne peut que servir les intérêts de l'humanité dans son ensemble.

*M. Hodoul (Seychelles), vice-président, prend la présidence.*

104. M. SONODA (Japon) [*interprétation de l'anglais*]: Monsieur le Président, au nom du Gouvernement et du peuple du Japon, je voudrais vous féliciter très sincèrement de votre élection à la présidence de la trente-sixième session de l'Assemblée générale. Je suis certain que, grâce à votre riche expérience acquise aux Nations Unies et à votre sagesse évidente, cette session de l'Assemblée générale s'avérera des plus fructueuses. La délégation du Japon, qui partage avec vous l'héritage asiatique, n'épargnera aucun effort pour coopérer avec vous dans l'accomplissement de vos importantes fonctions.

105. Je voudrais également exprimer notre profonde reconnaissance au Président de la trente-cinquième session, M. Rüdiger von Wechmar, pour ses réalisations extraordinaires. Nous avons été profondément impressionnés par sa fermeté et la manière remarquable dont il s'est acquitté de ses fonctions de Président.

106. En même temps, je voudrais rendre un hommage sincère au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim. Ce fut un grand plaisir pour moi d'être en mesure de l'inviter dans mon pays en juin dernier, pour un échange de vues sur différentes questions dont s'occupe l'Organisation des Nations Unies.

107. Je voudrais également saisir cette occasion pour souhaiter une très cordiale bienvenue à Vanuatu, pays ami du Pacifique Sud, à l'occasion de son admission au sein de l'Organisation des Nations Unies. Mon pays est impatient de développer des relations d'amitié et de coopération avec ce nouvel Etat Membre, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des Nations Unies.

108. Notre monde est caractérisé par des remous et par l'instabilité des situations politiques et des relations économiques internationales. Je voudrais, en premier lieu, aborder la question du désarmement, lequel doit permettre d'inverser la tendance mondiale à l'instabilité et d'asseoir la communauté internationale sur des bases plus solides.

109. Le développement effarant, ces dernières années, des armes nucléaires et de leurs vecteurs risque de placer en un instant l'humanité au bord de l'anéantissement total. Il est des plus urgent pour sauvegarder la stabilité et le développement du monde de faire cesser la course aux armements et de réaliser le désarmement, y compris l'élimination complète des armes nucléaires.

110. Aujourd'hui, alors que le dialogue entre l'Est et l'Ouest est dans l'impasse, les essais nucléaires se poursuivent, la production des armes nucléaires s'accélère; celles-ci sont de plus en plus perfectionnées et variées, et leur déploiement s'accroît rapidement. En fait, la force totale de l'arsenal nucléaire du monde actuel équivaldrait à 1 million de bombes du type de celles lancées sur Hiroshima. Et cependant la course aux armes nucléaires ne semble pas vouloir cesser. Cette situation menace gravement l'humanité. Le Japon engage fermement tous les Etats dotés d'armes nucléaires à reconnaître leurs graves responsabilités à l'égard des générations futures et à faire tout leur possible pour promouvoir le désarmement

\*L'orateur s'est exprimé en japonais. La version anglaise de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

nucléaire pour sauvegarder la paix et la sécurité mondiales.

111. En particulier, le Japon prie instamment les Etats-Unis et l'Union soviétique d'être conscients de leurs responsabilités cruciales, et de faire tous les efforts possibles pour promouvoir des négociations en vue de limiter et de réduire de manière substantielle les armes stratégiques. A cet égard, je suis heureux de constater que certains signes récents indiquent que des négociations pourraient démarquer entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur la limitation du théâtre nucléaire. J'espère sincèrement que les pays ne laisseront pas passer cette occasion de promouvoir le dialogue en faveur du renforcement de la paix et de la stabilité mondiales.

112. Dans la déclaration que j'ai prononcée à la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, la première consacrée au désarmement, en 1978, j'avais adressé l'appel suivant : « Si nous voulons avancer vers la réalisation d'un désarmement général et complet, il n'existe pas d'autre moyen pour nous que de garder toujours présent à l'esprit cet idéal et de progresser petit à petit grâce à des mesures concrètes et possibles. » [9<sup>e</sup> séance, par. 116.]

113. Si la réalisation du désarmement général et complet est le but commun de toute l'humanité, le désarmement est inséparable du maintien de la sécurité de chaque Etat et, par conséquent, il est difficile à promouvoir. Il faut admettre franchement que dans la communauté internationale actuelle l'équilibre du pouvoir entre les Etats, que ce soit à l'échelle régionale ou mondiale, constitue la base du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

114. Toutefois, si l'on veut placer la communauté internationale sur une base plus stable à long terme, le Japon estime qu'il est essentiel de rechercher un désarmement véritable, surtout un désarmement nucléaire, afin que la paix et la sécurité soient garanties par un volume d'armement réduit, tout en maintenant l'équilibre du pouvoir. Ayant ce but présent à l'esprit nous devrions, petit à petit, faire des efforts vers des mesures de désarmement s'accompagnant de moyens de vérification efficaces. J'espère sincèrement que ces efforts en faveur du désarmement permettront de libérer des ressources qui seraient alors consacrées à la promotion des échanges culturels internationaux et qui contribueraient à résoudre le problème Nord-Sud tout en favorisant le développement de l'économie mondiale.

115. Le Japon est d'avis qu'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires constitue la première étape vers la cessation de la course aux armements nucléaires. C'est la tâche la plus urgente parmi toutes les mesures concrètes de désarmement et elle devrait être réalisée aussitôt que possible. Je demande instamment aussi que les négociations soient accélérées en vue d'interdire les armes chimiques qui, comme les armes nucléaires, sont des armes de destruction massive.

116. Le Japon espère sincèrement que la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement qui doit se tenir l'année prochaine forcera la communauté internationale à arrêter la course aux armements qui menace l'humanité d'une catastrophe inconcevable et engendra de sérieux efforts sur le plan international en vue d'éliminer en fin de compte tous les types d'armes nucléaires. A cet égard, le Japon attend de cette deuxième session extraordinaire qu'elle passe en revue les facteurs qui ont empêché les progrès vers le désarmement depuis la première session extraordinaire et qu'elle conduise à des débats concrets et constructifs sur les moyens de progresser vers un désarmement général et complet. Le Japon, dans le strict respect des trois principes non nucléaires — ne pas posséder d'armes nucléaires, ne pas en fabriquer et en interdire l'introduction au Japon — et

dans son désir de promouvoir le désarmement, en particulier le désarmement nucléaire, est résolu à jouer un rôle actif dans la réalisation de cet objectif.

117. Il va sans dire qu'une économie mondiale stable et en expansion est indispensable si l'on veut que les forces qui agitent le monde aujourd'hui soient éliminées et que puissent régner la paix et la prospérité. Depuis les deux crises du pétrole, de nombreux pays ont dû faire face à plusieurs difficultés : graves récessions, chômage accru, taux croissants d'inflation et déséquilibre de leur balance des paiements. D'un autre côté, étant donné que les économies des pays deviennent de plus en plus interdépendantes, le lien se resserre entre les pays développés et les pays en développement, passagers partageant tous un sort commun à bord de ce grand navire qu'est l'économie mondiale.

118. Dans ces circonstances, la seule direction dans laquelle peuvent progresser les relations Nord-Sud va dans le sens de la coopération entre les pays donateurs et les pays bénéficiaires afin d'améliorer l'économie mondiale et d'intensifier la recherche d'une paix mondiale. Nous croyons fermement que l'affrontement Nord-Sud doit cesser, et que les nouvelles relations entre le Nord et le Sud dans cette période de transition, vers une ère nouvelle, devraient se fonder sur un esprit d'interdépendance et d'intérêts mutuels.

119. C'est pourquoi le Japon a l'intention de s'atteler vigoureusement à la solution des problèmes Nord-Sud et de contribuer à promouvoir un dialogue Nord-Sud constructif.

120. Comme on le sait, le Japon est en faveur du lancement de négociations globales le plus rapidement possible en tant que partie du dialogue Nord-Sud. En ce qui concerne la Réunion internationale sur la coopération et le développement qui doit se tenir à Cancún, Mexique, le mois prochain, le Japon s'efforcera de tirer parti au maximum de cette occasion importante pour promouvoir un dialogue Nord-Sud qui se fonde sur la reconnaissance de l'interdépendance de nos intérêts mutuels. J'espère sincèrement que l'un des résultats auquel aboutira cette réunion sera la création d'un climat propice au lancement des négociations globales.

121. Le Japon a favorisé activement la coopération économique, afin d'aider à résoudre le problème Nord-Sud et à maintenir la paix et la stabilité dans le monde.

122. Par conséquent, le Japon attache une grande importance à l'augmentation et à l'amélioration de l'aide publique au développement. En 1978, le Japon s'était fixé comme objectif à moyen terme de doubler son aide publique au développement en trois ans. En 1980, le Japon a dépassé cet objectif et, en janvier de cette année, nous avons établi un nouvel objectif à moyen terme. En s'efforçant d'atteindre cet objectif, le Japon continuera d'améliorer la part de son produit national brut consacrée à l'aide publique au développement et fera un effort, au cours de la période quinquennale commençant en 1981, pour plus que doubler l'aide totale fournie pendant la période allant de 1976 à 1980, ce qui revient, en d'autres termes, à la porter à 21,4 milliards de dollars sur une période de cinq ans. En dépit des difficultés financières qu'il rencontre, le Japon n'épargnera aucun effort pour augmenter et améliorer son aide publique au développement.

123. Dans l'assistance qu'il fournit, le Japon a l'intention de continuer à mettre l'accent sur des domaines tels que le développement rural et agricole, le développement de sources d'énergie, l'aide destinée à satisfaire les besoins de base et la coopération pour le développement des ressources humaines. En effet, c'est dans ces domaines-là que nous pouvons apporter une contribution directe pour

stabiliser les besoins et améliorer le bien-être des peuples des pays en développement.

124. Dans le domaine du commerce, le Japon a décidé cette année de porter à 10 ans la période d'application du Système généralisé de préférences, afin d'aider à promouvoir le commerce des pays en développement. En outre, depuis avril 1980, des mesures spéciales ont été prises concernant les taux préférentiels de douane et l'abolition des plafonds relatifs, en général, à tous les produits visés par le Système provenant des pays les moins avancés.

125. S'agissant du Fonds commun pour les produits de base à l'achèvement duquel il a activement contribué, le Japon, en juin de cette année, est devenu partie à l'Accord portant création du Fonds commun<sup>12</sup>, dans l'espoir d'en faciliter promptement la mise en train. Nous estimons que ce fonds commun, qui a fait l'objet d'un accord après de longues et difficiles négociations et qui a pour but de stabiliser les cours des produits de base en provenance des pays en développement, est une réalisation digne d'être mentionnée dans l'histoire des relations Nord-Sud. Nous espérons fermement que les Etats Membres deviendront rapidement parties à cet accord afin qu'il puisse entrer en vigueur d'ici la date prévue, c'est-à-dire avant le 31 mars 1982.

126. Je vais aborder maintenant les grands problèmes qui ont rendu instable la situation internationale actuelle et présenter les vues de mon gouvernement.

127. Devant la situation instable que connaît actuellement le monde, le Japon — nation d'Asie — doit tout d'abord parler de la situation au Kampuchea, qui a gravement touché la paix et la stabilité en Asie du Sud-Est. Le cœur du problème kampuchéen réside dans le fait que l'intervention militaire étrangère a eu pour résultat de nier au peuple kampuchéen son droit à l'autodétermination. Il en est résulté que la paix et la sécurité de l'Asie du Sud-Est sont menacées et que la stabilité et la prospérité de cette région ont été affectées.

128. A cet égard, nous nous félicitons qu'un premier pas vers la solution du problème kampuchéen ait été fait sous la forme de la Conférence internationale sur le Kampuchea, qui a été convoquée en juillet dernier, conformément à la résolution 35/6 adoptée à la dernière session de l'Assemblée générale, et à laquelle ont participé les deux tiers des Etats Membres des Nations Unies, notamment un grand nombre de pays non alignés. Ma délégation se félicite sincèrement de l'adoption par consensus de la Déclaration et de la résolution de la Conférence sur le Kampuchea<sup>13</sup>.

129. Je lance un appel à tous les pays intéressés leur demandant de respecter les principes et les mesures concrètes contenus dans la Déclaration de la Conférence car ils reflètent la volonté de la communauté internationale et ont pour but d'apporter une solution d'ensemble au problème du Kampuchea. De même, nous demandons instamment que des négociations commencent rapidement sur la question du retrait des forces étrangères et sur celle de la tenue d'élections libres sous la supervision des Nations Unies.

130. Le Japon, en tant que membre élu du Comité spécial créé par la Conférence, fera de son mieux pour assurer le prompt rétablissement de la paix au Kampuchea.

131. Il serait également utile, dans le processus devant mener aux négociations, que, par exemple, le Secrétaire général, en rapport étroit avec le Comité spécial, dépêche dans les pays intéressés, y compris dans les pays qui étaient absents de la Conférence, un représentant spécial qui leur communiquerait les résultats de la Conférence et étudierait les moyens de faciliter les négociations en vue d'une solution politique globale.

132. Je saisis cette occasion pour dire ma profonde sympathie à la Thaïlande qui a assumé le lourd fardeau de l'arrivée de réfugiés indochinois, notamment de réfugiés du Kampuchea. Le Gouvernement du Japon rend particulièrement hommage aux Nations Unies qui ont fourni une assistance aux réfugiés d'Indochine et ont accéléré le retour volontaire de ces derniers dans leurs foyers. Nous espérons sincèrement que l'Organisation jouera un rôle encore plus efficace dans ce domaine à l'avenir. Le Japon a apporté des secours d'urgence aux réfugiés d'Indochine pour des raisons humanitaires mais également pour diminuer le lourd fardeau assumé par les nations de l'Asie du Sud-Est. Cependant, dans le règlement du problème des réfugiés, il est de la plus haute importance non seulement de fournir des secours aux réfugiés mais également de trouver le moyen d'éliminer les causes fondamentales du problème des réfugiés. C'est pourquoi le Japon renouvelle son appel aux pays dont s'enfuient les réfugiés et leur demande de faire de nouveaux efforts pour limiter le départ de ces réfugiés.

133. Qu'il me soit permis de dire quelques mots au sujet de la péninsule coréenne. J'appuie fermement la proposition faite récemment par le Gouvernement de la République de Corée selon laquelle le dialogue entre le Sud et le Nord doit reprendre, par exemple, grâce à des visites échangées entre les principaux dirigeants des deux parties. J'espère sincèrement que les efforts se poursuivront pour que ce dialogue se réalise. Les Nations Unies ont jusqu'ici joué un rôle important dans le rétablissement et le maintien de la paix dans la péninsule coréenne, et il faudrait envisager de recourir aux bons offices du Secrétaire général pour permettre à la Corée du Nord et à la Corée du Sud de reprendre le dialogue.

134. Je ne peux manquer de relever les événements graves qui ont eu pour résultat de déstabiliser la situation internationale. Ces événements se sont produits principalement dans la région de l'Asie du Sud-Ouest et au Moyen-Orient.

135. L'occupation militaire de l'Afghanistan par l'Union soviétique — une intervention armée par des troupes étrangères refusant à une nation son droit à l'autodétermination — est un défi éhonté à la justice internationale et à la Charte des Nations Unies. Une telle action ne saurait être tolérée. En cette occasion, je voudrais à nouveau demander instamment à l'Union soviétique de répondre aux appels renouvelés de la communauté internationale de retirer immédiatement ses troupes de l'Afghanistan et de respecter le droit du peuple afghan à l'autodétermination.

136. Mon pays comprend parfaitement la situation dans laquelle se trouve le Gouvernement du Pakistan qui connaît des difficultés multiples par suite de l'arrivée de réfugiés venant d'Afghanistan. Le Gouvernement japonais a l'intention de continuer d'apporter, dans un souci humanitaire et pour assurer la paix et la stabilité régionale, une coopération positive aux activités de secours réalisées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et par d'autres organisations.

137. Nous sommes profondément préoccupés par l'hostilité continue qui a malheureusement éclaté, l'année dernière, entre l'Iran et l'Iraq. Nous leur demandons instamment de cesser leur combat le plus rapidement possible et de régler ce conflit par des voies pacifiques, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies. En outre, je voudrais demander leur coopération afin que les efforts de conciliation des Nations Unies par l'intermédiaire du représentant du Secrétaire général soient couronnés de succès.

138. La paix et la stabilité au Moyen-Orient sont essentielles pour la paix et la prospérité du monde. Le Japon espère fermement qu'une paix juste, durable et globale

sera réalisée dans la région par des moyens pacifiques et le plus rapidement possible. A notre avis, cette paix devrait être obtenue par la mise en œuvre intégrale des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité ainsi que par la reconnaissance et le respect des droits légitimes du peuple palestinien, y compris son droit à l'autodétermination, aux termes de la Charte.

139. Le Japon estime en outre que pour parvenir à une solution juste de la question de Palestine, qui est au cœur de la question du Moyen-Orient, il faut que le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et le droit du peuple israélien d'exister soient mutuellement reconnus. Nous estimons que l'OLP, qui représente le peuple palestinien, doit participer au processus de paix.

140. J'en arrive maintenant à la situation au Liban. Nous avons été très heureux de constater que les efforts des parties concernées ont abouti à un cessez-le-feu au mois de juillet dernier. Le Gouvernement japonais, coauteur de la résolution 490 (1981) du Conseil de sécurité demandant la cessation immédiate de toutes les attaques armées contre le Liban, s'est sincèrement félicité de cette réalisation.

141. Nous considérons qu'il est de la plus haute importance que ce cessez-le-feu soit maintenu et que des efforts internationaux soient déployés pour que de cette première étape nous passions à la solution de la question générale du Moyen-Orient. J'adresse un appel à tous les intéressés pour qu'ils fassent preuve de retenue et s'abstiennent de toute action susceptible de nuire à l'atmosphère propice aux efforts internationaux.

142. Le Gouvernement japonais continuera d'appuyer vigoureusement les opérations de maintien de la paix des Nations Unies qui sont un élément vital du maintien de la paix au Moyen-Orient. De plus, nous engageons instamment toutes les parties intéressées à apporter elles aussi leur soutien à ces opérations.

143. Israël, au mois de juin dernier, a commis un acte scandaleux en bombardant un réacteur nucléaire iraquien, en violation du droit international et de la Charte. Cette action constitue également un défi aux efforts des pays qui cherchent à promouvoir l'utilisation pacifique de l'énergie atomique tout en restant attachés au principe de la non-prolifération nucléaire. Le Japon condamne fermement cette action et demande à Israël de souscrire humblement à la résolution 487 (1981) du Conseil de sécurité, qui a été adoptée à l'unanimité et qui représente une demande minimale de la part de l'opinion publique mondiale.

144. Il existe encore malheureusement des situations de déstabilisation en Afrique. Que la pratique de la discrimination raciale en Afrique du Sud n'ait pas encore été supprimée est un problème particulièrement grave. Le Japon demande instamment au Gouvernement de l'Afrique du Sud d'éliminer immédiatement les politiques d'*apartheid* qui sont contraires aux principes de la Charte.

145. En outre, il est tout à fait regrettable qu'en raison de l'intransigeance du Gouvernement sud-africain des élections libres sous la supervision et le contrôle des Nations Unies n'aient pu avoir lieu en Namibie et que cette dernière n'ait pu accéder à l'indépendance. Le Japon réaffirme qu'à son avis la question de Namibie doit être réglée sur la base de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité et formule l'espoir sincère que les pays concernés feront de nouveaux efforts pour résoudre rapidement ce problème.

146. Le Japon s'est toujours déclaré prêt à prendre une part active au Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition. Il espère que ce groupe pourra commencer ses travaux et que l'indépendance de la Namibie sera réalisée le plus rapidement possible.

147. Je ne peux manquer d'être profondément préoccupé par le nombre grandissant de réfugiés en Afrique. A la Conférence internationale sur l'assistance aux réfugiés en Afrique, en avril dernier, le Japon a déclaré qu'il avait l'intention de coopérer de manière positive à la solution de ce problème. A mon avis, tous les pays doivent continuer d'apporter une assistance maximale à ces réfugiés qui souffrent de la faim et de la maladie.

148. Fidèle à sa position fondamentale de recherche de la paix et de refus de devenir une puissance militaire, mon pays a toujours eu pour objectif, dans ses relations étrangères, la paix et la prospérité mondiales. Nous sommes décidés à œuvrer activement pour la paix et la prospérité mondiales, surtout en cette période d'instabilité générale. A cette fin, nous nous efforçons de développer des relations d'amitié et de coopération avec tous les autres pays.

149. Conformément à cette politique, mon pays espère sincèrement développer des relations d'amitié et de coopération fondées sur une compréhension mutuelle véritable avec l'Union soviétique, l'un de nos voisins les plus importants. Cependant, il existe encore entre l'Union soviétique et le Japon une question territoriale non encore résolue. Les territoires du Nord, dont nous avons toujours réclamé la restitution par l'Union soviétique, comprennent les îles de Habomai, Shikotan, Kunashiri et Etorofu. Des raisons historiques et juridiques font clairement état que ces îles ne font pas partie des îles Kouriles au sujet desquelles le Japon avait renoncé à ses droits en vertu du Traité de paix signé à San Francisco le 8 septembre 1951. Un traité de paix n'a pas encore été conclu entre ces deux pays, car cette question territoriale n'a pas encore été résolue. Cela représente un obstacle majeur au développement de nos relations sur une base stable. Je dois également souligner que nous avons été placés devant une situation extrêmement regrettable, lorsque l'Union soviétique a récemment déployé et renforcé ses forces militaires dans les territoires du nord.

150. Le Gouvernement du Japon exige que cette situation soit rapidement redressée et demande instamment à l'Union soviétique de venir à la table des négociations pour régler la question des territoires du nord et conclure ainsi un traité de paix. Je suis fermement convaincu que le développement futur des relations d'amitié véritable entre le Japon et l'Union soviétique après le règlement de cette question contribuera à la paix et à la stabilité de l'Asie et du monde entier.

151. Je note en passant que le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique, dans son discours prononcé aujourd'hui [7<sup>e</sup> séance], a prétendu que le Japon participait à l'établissement de la coopération militaire entre les Etats-Unis et la Chine. Je dois dire très clairement que cette allégation est dépourvue de tout fondement.

152. Je suis convaincu que pour favoriser la stabilité et la prospérité de la communauté internationale il convient d'utiliser de manière plus positive les Nations Unies afin d'inverser les tendances actuelles de la situation mondiale. Certaines difficultés et certaines limitations gênent les Nations Unies dans la réalisation de leurs fonctions. Cependant, nous ne devons pas oublier que les Nations Unies ne pourront jouer un rôle efficace dans la solution des problèmes qui nous occupent que dans la mesure où nous, en tant qu'Etats Membres, aurons adopté l'attitude qu'il convient.

153. En créant les Nations Unies, l'humanité a placé en l'Organisation tous ses espoirs de paix et de prospérité mondiales. Je pense qu'il est extrêmement important aujourd'hui que chaque Etat Membre se souvienne de cet idéal du départ. Si l'on veut donner une nouvelle vie aux fonctions de l'Organisation, on doit considérer son rôle non pas de manière passive en demandant ce que l'on peut

attendre de l'Organisation, mais plutôt de manière positive en cherchant à l'utiliser cette organisation pour résoudre efficacement les problèmes.

154. Je crois que dans la communauté internationale d'aujourd'hui, où l'interdépendance entre Etats et entre régions ne cesse de croître, les problèmes importants du monde ne pourront jamais être résolus sans un effort international. Les Nations Unies, étant la seule organisation internationale et universelle de l'humanité, doivent être utilisées de manière efficace comme une instance pour promouvoir tous ces efforts internationaux.

155. Je voudrais terminer ma déclaration en adressant un appel non seulement aux nations les plus puissantes du monde mais aussi à tous les Etats Membres pour leur demander de faire des efforts communs en vue d'éliminer les éléments déstabilisateurs dans le monde et d'atteindre ainsi notre but commun qui est la paix et la prospérité durables pour l'humanité.

156. M. LEVI (Papouasie-Nouvelle-Guinée) [*interprétation de l'anglais*] : Tout d'abord, ma délégation voudrait se joindre aux orateurs précédents pour féliciter M. Kitani à l'occasion de son élection à la présidence de la trente-sixième session de l'Assemblée générale. Grâce à sa vaste expérience et à ses talents diplomatiques, je suis sûr qu'il saura nous diriger tout au long de son mandat. Je voudrais également exprimer notre profonde gratitude à son prédécesseur pour l'excellente façon dont il a dirigé les travaux de la dernière session.

157. Le 15 septembre, l'Assemblée générale a vécu un moment important lors de l'admission de la République de Vanuatu à l'Organisation des Nations Unies. C'est un moment historique et fort heureux, notamment pour ceux d'entre nous qui viennent du Pacifique Sud. C'est avec une grande fierté et un grand plaisir que la Papouasie-Nouvelle-Guinée souhaite la bienvenue au Vanuatu en tant que 155<sup>e</sup> Membre de l'Organisation. Son entrée à l'Organisation est importante car il vient agrandir la communauté, petite mais croissante, des pays du Pacifique Sud. Nous espérons sincèrement que Vanuatu ne sera pas le dernier de nos voisins du Pacifique Sud à venir nous rejoindre ici.

158. Au nom de mon gouvernement, je voudrais aussi présenter mes sincères félicitations à M. Walter Lini, premier ministre de Vanuatu, ainsi qu'à son peuple. C'est grâce à son dévouement et à son talent que Vanuatu a su surmonter de nombreuses épreuves au moment de l'indépendance et qu'un gouvernement fort et stable a pu être mis en place. Il y a plus de 12 mois que Vanuatu est indépendant. Au cours de cette période, il a fait de grands progrès dans la construction de la nation et occupe une place importante dans les affaires régionales. Nous souhaitons au Vanuatu plein succès et attendons beaucoup d'une coopération avec son gouvernement sur un grand nombre de questions générales, ici et ailleurs.

159. La recherche de la paix et de la sécurité internationales est la tâche la plus importante des Nations Unies. Lorsque la paix est menacée, toutes les autres initiatives de développement de l'Organisation des Nations Unies perdent temporairement de leur importance. La paix et l'harmonie entre nations sont le plus grand catalyseur d'une communauté internationale équitable et développée où toute nation, qu'elle soit petite ou grande, pauvre ou riche, peut arriver avec succès à améliorer la vie de son peuple.

160. Aujourd'hui, nous assistons à une déstabilisation de la sécurité internationale, dont l'origine réside dans l'ambition idéologique et le désir immodéré de posséder des territoires. Les riches prennent aux pauvres; des pays entiers sont dévorés; la tension croît entre les superpuissances, menant le monde plus près d'une catastrophe nu-

cléaire. Les effets de cette tension ont affecté et continueront d'affecter la majorité de la population du monde, c'est-à-dire les innocents qui n'ont pas contribué à ces rivalités et ne peuvent y contribuer.

161. Devant cette perspective, nous pensons qu'il est approprié et nécessaire de lancer un appel aux superpuissances et aux nations qui possèdent la capacité nucléaire pour qu'elles pèsent les responsabilités énormes qui leur incombent à l'égard de la paix mondiale.

162. Le désarmement, en tant que moyen réaliste d'arriver à la paix, ne semble pas avoir enregistré de résultats positifs. Il semble qu'il n'y ait eu jusqu'à ce jour aucune réduction importante dans la fabrication, le stockage et la mise en place d'armes nucléaires intercontinentales.

163. La course aux armements, au lieu d'être inversée ou réduite, atteint de nouveaux sommets dans le perfectionnement et la force destructrice tant sur le plan classique que nucléaire. Outre cette situation alarmante, il y a la production et le stockage d'armes chimiques et biologiques. Des rapports de presse ont fait état de l'utilisation des armes chimiques toxiques en Asie du Sud-Est et en Afghanistan, et cela est encore plus alarmant. L'utilisation de ces armes est une violation flagrante des conventions internationales qui en interdisent l'utilisation.

164. Ma délégation est attristée par ces événements et elle croit qu'il doit y avoir un stade où la raison triomphe des suspicions, où la menace générale qui pèse sur l'humanité est reconnue honnêtement et où les nations influentes résolvent les problèmes sans aucune arrière-pensée.

165. A cet égard, nous demandons instamment aux Etats-Unis et à l'Union soviétique d'aborder les futures négociations sur la limitation des armements stratégiques avec une plus grande détermination pour réaliser des gains concrets en faveur de l'humanité. En tant que nations les plus puissantes du monde, elles ont la responsabilité d'assurer que la paix et la stabilité générale ne soient pas compromises en vue d'une acquisition d'avantages purement stratégiques.

166. Ma délégation souhaite également attirer l'attention, une fois de plus, sur les sommes énormes annuellement consacrées aux armes et à la défense. En tant que pays du tiers monde qui a à affronter une décennie difficile sur le plan économique, la Papouasie-Nouvelle-Guinée partage les préoccupations des pays les moins développés qui n'ont pas encore surmonté les problèmes fondamentaux qui consistent à nourrir leurs populations et à leur assurer des soins sanitaires adéquats.

167. Ma délégation pense que le moment est venu d'examiner dans une perspective humanitaire les problèmes de défense et ceux de la course aux armes nucléaires. Alors que les pays s'arment à des fins de dissuasion pour éviter des conflits et sauver des vies humaines, la malnutrition, la maladie, les inondations, la famine font des millions de victimes qui pourraient être épargnées si les nations nanties faisaient preuve d'un peu plus de préoccupation humanitaire.

168. La Papouasie-Nouvelle-Guinée a l'intention de devenir partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [*résolution 2373 (XXII) de l'Assemblée générale*]. Nous pensons qu'en stimulant collectivement la prise de conscience des Etats Membres des Nations Unies qui sont préoccupés par l'abus flagrant de la technique nucléaire nous pourrions faciliter les efforts visant à endiguer la menace d'une guerre nucléaire.

169. L'un de ces abus de technologie qui préoccupe grandement la Papouasie-Nouvelle-Guinée et d'autres Etats insulaires du Pacifique est la poursuite des essais d'armes nucléaires dans notre région, ainsi que le fait que des Etats se proposent de rejeter des déchets nucléaires dans nos eaux. Je pense en particulier aux essais nucléaires

de la France sur l'atoll de Mururoa et à l'intention des Etats-Unis et du Japon de rejeter des déchets nucléaires.

170. Ces pays admettent eux-mêmes que ces essais sont expérimentaux. On ne connaît pas les effets secondaires de ces essais et personne ne peut dire avec certitude quels en seront les effets à long terme sur notre région pacifique. La Papouasie-Nouvelle-Guinée est profondément inquiète de cet état de choses et elle souhaite dire clairement que les actes de la France et les intentions déclarées des Etats-Unis et du Japon sont moralement répréhensibles et qu'elles constituent une violation des normes de conduite internationalement reconnues.

171. Je répète que la position de la Papouasie-Nouvelle-Guinée est la suivante : si ces pays souhaitent procéder à ces essais dangereux, ils doivent le faire dans les limites de leur propre territoire. Les pays insulaires du Pacifique ne sauraient continuer à tolérer de tels abus. Nos populations ont une bien plus grande affinité avec la terre et la mer que les populations des pays industrialisés. Mettre en danger ces biens dont nous tirons nos moyens d'existence ne peut qu'accroître les tensions dans les relations et créer l'antagonisme.

172. Je voudrais passer maintenant à la question de la décolonisation et réaffirmer l'appui de la Papouasie-Nouvelle-Guinée aux principes de l'autodétermination de tous les peuples. Nous estimons que le colonialisme est une chose du passé et que les territoires non encore autonomes devraient se voir octroyer le droit inaliénable de choisir leur propre destin, conformément à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale. A cet égard, nous souhaitons attirer l'attention de l'Assemblée sur la position adoptée par la douzième Réunion du Forum du Pacifique Sud à Vanuatu, le mois dernier, qui confirmait notre foi dans l'application des principes d'autodétermination et d'indépendance aux territoires du Pacifique non autonomes, y compris les territoires français. De plus, le Forum du Pacifique Sud a décidé de consulter le Président français quant à l'évolution de la politique du nouveau gouvernement français pour ce qui est des progrès dans la voie de la décolonisation des peuples des territoires français du Pacifique.

173. La Papouasie-Nouvelle-Guinée est particulièrement inquiète des implications possibles que pourrait avoir une décision de la France de ne pas créer un climat qui assurerait au peuple de la Nouvelle-Calédonie le droit de choisir sa propre destinée. Nous pensons que le maintien du *statu quo* ne fera qu'exacerber les frustrations et la tension croissantes que connaît la population mélanésienne et qui pourraient conduire à l'instabilité non seulement en Nouvelle-Calédonie, mais dans l'ensemble de la région du Pacifique sud.

174. La Papouasie-Nouvelle-Guinée continuera également d'appuyer la décolonisation dans d'autres régions du monde.

175. La situation en Namibie continue de préoccuper gravement mon pays. Bien que notre pays soit situé loin des côtes de l'Afrique, nous appuyons de tout cœur le mouvement du peuple de Namibie pour se libérer du joug du colonialisme que lui impose le régime raciste de Pretoria. Le Gouvernement sud-africain n'a aucun droit légitime ni même moral d'être en Namibie. La Cour internationale de Justice l'a déclaré et la communauté internationale l'a proclamé et continue de le proclamer. Le Gouvernement sud-africain ignore toujours les aspirations de la Namibie, qui exige la liberté. Par la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, l'Organisation des Nations Unies a proposé des moyens pacifiques pour résoudre ce problème. Le régime sud-africain paraissait prêt, à un moment donné, d'accepter cette résolution, mais, au début de l'année, il a soudain changé de position. Nous avons des doutes quant aux véritables intentions du Gouverne-

ment sud-africain. Est-il sincère ou joue-t-il la comédie? Il a trompé les Nations Unies et même le Groupe de contact. Malgré ce changement de position sud-africain, certains membres nous demandent de faire preuve de modération pour faire revenir l'Afrique du Sud à sa position de 1978.

176. Alors que les choses traînent, le peuple de Namibie continue à souffrir. Pendant combien de temps pourra-t-on tolérer ces souffrances? Nous ne pouvons pas vraiment, de l'extérieur, mesurer les souffrances endurées par le peuple de Namibie et auxquelles il doit être mis fin. Un espoir a paru se faire jour au début de l'année, mais cet espoir s'est pratiquement évanoui. En fait, l'attitude récente de l'Afrique du Sud et les mesures qu'elle prend nous semblent avoir mis en danger les dernières lueurs d'espoir de tout règlement pacifique rapide de la question de Namibie. Le monde doit agir pour aider le peuple de Namibie à accéder à l'indépendance. En fait, cette assemblée a agi dans ce sens et continue de le faire. Le peuple de la Namibie ne doit pas se décourager, car il jouit de l'appui moral de la majorité des pays du monde. L'adoption, le 14 septembre 1981, de la résolution ES-8/2 par l'Assemblée générale à sa session extraordinaire d'urgence nous en fournit la preuve. Cent dix-sept membres, y compris la Papouasie-Nouvelle-Guinée, ont voté pour cette résolution et 25 se sont abstenus. Il n'y a eu aucune voix contre. Même si certains éléments auraient pu nous amener à faire des réserves, nous nous en sommes délibérément abstenus. La situation en Namibie, à notre avis, nécessite que l'on fasse abstraction de ces réserves. Nous considérons maintenant la Namibie comme un cas spécial et unique en raison du retard inutilement apporté à un règlement pacifique.

177. Le conflit qui se poursuit au Moyen-Orient a eu un profond retentissement sur la communauté internationale et, bien que notre pays soit situé loin de cette région, nous reconnaissons le principe de l'interdépendance des nations et nous appuyons toutes les initiatives propres à assurer une solution juste et durable.

178. Nous félicitons les Nations Unies pour les efforts déployés pour résoudre ce conflit et demandons instamment que ces efforts soient multipliés de toute urgence. Ma délégation estime que les Nations Unies peuvent jouer un rôle constructif et agir avec succès en tant que médiateur pour trouver une solution. Cependant, nous notons avec une profonde préoccupation que les efforts des Nations Unies sont gênés par les ventes d'armes toujours croissantes aux Etats du Moyen-Orient parties au conflit. Nous pensons que ces ventes d'armes ne pourront que prolonger la crise et causer davantage de division entre les parties au conflit.

179. Des efforts tels que ceux concrétisés par l'accord de Camp David destiné à servir de base à un règlement complet et durable jouissent de l'appui de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Nous savons qu'il existe d'autres efforts en cours dans la région et nous les appuyons.

180. J'ai déjà parlé de l'opposition formelle de la Papouasie-Nouvelle-Guinée à toute manipulation et ingérence dans les affaires des petits Etats et des Etats en développement par des pays qui possèdent des ressources économiques et militaires supérieures.

181. Des exemples les plus flagrants d'agression non provoquée ont eu lieu en Afghanistan et au Kampuchea où des gouvernements fantoches, appuyés par des forces militaires étrangères, ont été mis en place. La Papouasie-Nouvelle-Guinée ne reconnaît aucun de ces gouvernements. Nous pensons que la situation en Afghanistan ne peut être normalisée tant que les troupes soviétiques occupent une partie du pays.

182. A cet égard, la Papouasie-Nouvelle-Guinée appuie les efforts de Conseil européen tendant à convoquer une

conférence internationale pour rapprocher les parties au conflit en vue de négociations. Nous appuyons également les initiatives visant à préparer des pourparlers entre l'Afghanistan et les Etats voisins.

183. Nous constatons que l'Union soviétique n'a pas répondu à l'appel lancé dans la résolution de l'Organisation des Nations Unies en vue d'un retrait immédiat, total et inconditionnel des troupes étrangères de l'Afghanistan. L'acte d'agression non provoqué commis par l'Union soviétique et son mépris arrogant de l'opinion publique mondiale constituent une violation grave du droit international et une menace pour la paix et la stabilité dans le monde.

184. De même, la Papouasie-Nouvelle-Guinée continue de déplorer l'intervention de troupes étrangères au Kampuchea et maintient sa position de non-reconnaissance du régime de Heng Samrin, mis en place par le Viet Nam.

185. Nous félicitons le Secrétaire général des efforts entrepris en vertu de la résolution 35/6 de l'Assemblée générale pour la tenue de la récente Conférence internationale sur le Kampuchea, au mois de juillet de cette année, et nous appuyons la Déclaration de cette conférence<sup>13</sup>. Ma délégation estime que cette déclaration contient les éléments préalables nécessaires à un règlement négocié au Kampuchea.

186. Je voudrais également féliciter les Etats de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est pour leurs efforts en vue d'unir les factions khmères dans leur lutte pour libérer le Kampuchea de l'occupation vietnamienne. La récente réunion des trois principales factions khmères à Singapour est significative. La Déclaration commune adoptée à l'issue de cette réunion [voir A/36/498] témoigne du désir persistant et de la volonté du peuple kampuchéen de travailler à libérer sa patrie de l'agression étrangère.

187. La Papouasie-Nouvelle-Guinée souhaite également réaffirmer son point de vue selon lequel une solution juste et durable au Kampuchea ne peut être obtenue qu'avec la coopération totale du Viet Nam, et nous demandons instamment à celui-ci de respecter les vœux de la communauté internationale, tels qu'ils sont exprimés dans la résolution 35/6 et la Déclaration de la Conférence internationale sur le Kampuchea.

188. Depuis peu, la communauté internationale a pris conscience du fait que la prospérité de chaque nation souveraine dépend d'un réseau d'interdépendance et que le fossé s'élargit entre pays développés et pays en développement en ce qui concerne un grand nombre de problèmes économiques. Le nouvel ordre économique international, dont l'instauration avait été suggérée en 1974 [voir résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI) de l'Assemblée générale], avait pour but de trouver les moyens de remédier aux déséquilibres dans les conditions économiques. Le Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée est préoccupé par la lenteur des progrès accomplis dans la réalisation de ce nouvel ordre économique international.

189. Les efforts déployés lors de la Conférence sur la coopération économique internationale pour amener un ordre économique international équitable ou des changements dans le système économique mondial actuel reçoivent l'appui de ma délégation.

190. La Papouasie-Nouvelle-Guinée exprime sa reconnaissance pour les progrès accomplis par la CNUCED vers la réalisation des objectifs d'un programme intégré pour les produits de base, et en particulier les dispositions relatives au Fonds commun pour les produits de base et aux divers produits de base internationaux.

191. Ma délégation appuie les efforts de la communauté internationale pour mettre en place une nouvelle structure de réglementation du commerce des matières premières permettant de fixer des prix à un niveau rémunérateur pour les producteurs et juste pour les consommateurs.

192. La Convention de Lomé a grandement aidé la Papouasie-Nouvelle-Guinée dans des domaines tels que l'accès aux ressources financières et à l'assistance technique des pays de la Communauté économique européenne, en vue de la mise en œuvre des projets de développement. Bien que les principaux produits de base exportés par la Papouasie-Nouvelle-Guinée aient accès, sans droits de douane, aux marchés de la Communauté économique européenne, ma délégation a noté que les dispositions de Lomé, destinées, à l'origine, à garantir un commerce plus équilibré et plus équitable, n'ont pas été encore entièrement appliquées.

193. Nous prenons note avec intérêt de l'ensemble de recommandations concrètes du Programme d'action, dans plusieurs secteurs clefs, pour la restructuration de l'économie internationale, telles qu'elles sont contenues dans le rapport de la Commission Brandt<sup>14</sup>. Ce rapport est un complément à la CNUCED et au rapport Pearson<sup>15</sup> parrainé par la Banque mondiale. L'importance du rapport Brandt tient au fait qu'il met l'accent sur l'intérêt mutuel. Ce rapport est compatible avec les décisions de la quatrième session de la CNUCED et avec le nouvel ordre économique international dans la mesure où il demande une restructuration du système économique international afin de garantir de plus grands bénéfices aux pays en développement. En outre, le rapport souligne la nécessité de l'élimination des obstacles tarifaires et non tarifaires, que la Papouasie-Nouvelle-Guinée considère comme une condition préalable à l'amélioration des termes de l'échange à la fois pour les pays développés et les pays en développement.

*M. Kittani (Iraq) reprend la présidence.*

194. En tant que pays en développement, la Papouasie-Nouvelle-Guinée approuve les intentions du rapport de la Commission Brandt, et en particulier les recommandations relatives au commerce et au financement du développement.

195. Nous remarquons que la plupart des codes ou des accords conclus sur des mesures non tarifaires sont maintenant entrés en vigueur, bien que certains pays développés ne les aient pas encore appliqués. Malgré les réalisations importantes accomplies dans les négociations commerciales multilatérales, les pays en développement continuent de se heurter à des restrictions excessives dans les économies de marché développées.

196. Ma délégation déplore les tendances protectionnistes grandissantes, de la part des pays développés, dans les relations économiques internationales. La plupart des pays industrialisés ont fixé des tarifs douaniers à un niveau relativement faible; cependant certains tarifs restent élevés, en particulier pour les produits exportés par les pays en développement. La Papouasie-Nouvelle-Guinée s'oppose au protectionnisme et appuie les efforts de négociations multilatérales sur le commerce, visant l'instauration d'un commerce libre dans le monde.

197. Ma délégation voudrait voir appliqués les différents plans d'action proposés par les Nations Unies et ses institutions. Le Plan d'action de Lima sur le développement industriel et la coopération<sup>16</sup> et autres propositions liées au nouvel ordre économique international pour une accélération de l'industrialisation des pays en développement impliquent clairement des changements structurels majeurs dans les systèmes de production mondiale et dans le commerce des articles manufacturés. En particulier, une augmentation rapide de la capacité industrielle et la disponibilité d'articles manufacturés pour l'exportation dans les pays en développement nécessiteraient une restructuration du secteur industriel des pays développés pour favoriser une grande expansion des importations en provenance des pays en développement.

198. Bien que la Papouasie-Nouvelle-Guinée n'ait pas un grand secteur manufacturier, elle appuie le Plan d'action de Lima et elle espère que, lors de la mise en œuvre de ce plan, les besoins et les aspirations des zones rurales des pays en développement seront dûment pris en compte.

199. La Papouasie-Nouvelle-Guinée appuie également les principes de coopération économique entre pays en développement. Nous sommes devenus membres de divers groupes régionaux et d'un certain nombre d'institutions spécialisées des Nations Unies, afin d'atteindre nos objectifs.

200. Il faut se rappeler que si les progrès ont été lents pour ce qui est de la coopération économique entre pays en développement, c'est en raison de l'attitude négative dont ont fait preuve, directement ou indirectement, les pays industrialisés. Par exemple, au début des années 60 et dans les années 70, la question de la décolonisation était le sujet de préoccupation majeur pour les nouveaux Etats. Les courants politiques de l'époque avaient amené les pays du tiers monde à adopter des positions d'affrontement envers les nations industrialisées. Le résultat est que très peu d'efforts ont été orientés vers une coopération véritable dans les domaines du développement économique et social. A cet égard, ma délégation estime qu'une attitude positive, de la part des pays développés et des pays en développement, les amenant à jouer leur rôle dans les questions de développement, préparerait la voie pour la mise en œuvre du nouvel ordre économique international.

201. Je voudrais rapidement me référer aux travaux de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, qui se réunit depuis 1974. L'objectif de la Conférence est d'élaborer une convention, universellement acceptée, régissant les utilisations de la mer et de ses ressources.

202. Cependant, nous sommes déçus du fait que la Conférence n'ait pu mettre en œuvre le programme de travail adopté au cours de la seconde moitié de la neuvième session à Genève, au mois d'août de l'année dernière, et qui demandait que la Conférence mette fin à ses travaux et adopte une convention au cours de la dixième session, en mars-avril 1981. Le retard apporté à l'achèvement des travaux de la Conférence et à l'adoption d'une convention a été causé par le Gouvernement des Etats-Unis qui désirait revoir certaines dispositions du projet de convention. Ma délégation espère que cet examen entrepris par le Gouvernement des Etats-Unis n'entraînera pas de nouvelles négociations sur des dispositions qui ont déjà fait l'objet d'un accord à la Conférence. Cette éventualité remettrait en jeu les résultats obtenus jusqu'à présent au prix de négociations laborieuses qui ont eu lieu pendant la dernière décennie et empêcherait que soit rapidement adoptée une convention sur le droit de la mer. Ma délégation appuie donc la conclusion, dans les meilleurs délais, de la Conférence et l'adoption d'une convention sur le droit de la mer d'ici à la fin de la onzième session, qui devra se tenir à New York en mars-avril 1982. La convention devrait être ouverte à la signature à Caracas, au Venezuela, dans le courant de l'automne de la même année.

203. Je n'ai abordé que quelques-unes des questions qui inquiètent le monde aujourd'hui. A mon avis, ces questions sont graves. Il faut résoudre les problèmes qu'elles comportent, et tel est notre devoir. Personne d'autre ne le fera pour nous. Mais si nous voulons atteindre cet objectif, nous devons le faire de manière pratique et réaliste. Nous devons coopérer les uns avec les autres au maximum, sinon les problèmes s'aggraveront à un point tel qu'il sera trop tard pour y trouver des solutions.

204. M. OLESEN (Danemark) [interprétation de l'anglais] : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord

vous féliciter sincèrement pour votre élection à la présidence de la trente-sixième session de l'Assemblée générale. Les qualités professionnelles et personnelles dont vous avez largement donné la preuve font de vous une personne éminemment qualifiée pour occuper ces fonctions.

205. Deuxièmement, je voudrais souhaiter très sincèrement la bienvenue à la République de Vanuatu au sein de notre famille internationale de nations.

206. L'avenir est sombre. Plus que jamais, nous, Membres de l'Organisation des Nations Unies, sommes obligés de consacrer toute notre attention à la recherche de solutions pacifiques aux problèmes du monde, respectant strictement en cela les buts et principes de la Charte des Nations Unies.

207. La tension internationale monte et la course aux armements s'accélère, en dépit des efforts déployés pour mettre un terme à ces tendances. Les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies continuent d'être violés du fait de l'occupation militaire soviétique de l'Afghanistan et de la présence de forces vietnamiennes au Kampuchea. La tension continue au Moyen-Orient s'est récemment accentuée et met la paix en danger dans cette région. L'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud et le système répressif d'*apartheid* représentent une menace de plus en plus grave au développement pacifique du continent africain. En El Salvador, la population souffre des effets d'une guerre civile brutale, et le gouvernement n'offre aucune solution pacifique.

208. La récession économique mondiale est devenue un facteur critique pour nous tous, d'autant plus que l'écart entre les nations riches et les nations pauvres du monde augmente. Comme l'indique le rapport de la Commission Brandt, ce problème sera l'un des défis les plus sérieux posés à la communauté internationale dans l'avenir. La solution du problème Nord-Sud est nécessaire non seulement pour édifier un ordre économique mondial plus juste, mais c'est également un élément clef du maintien de la paix mondiale.

209. Les violations de plus en plus nombreuses des droits fondamentaux de l'homme dans plusieurs parties du monde sont également une source de préoccupation.

210. Je n'ai mentionné que quelques-uns des facteurs qui sont à l'origine de la détérioration de la situation internationale. Un autre phénomène troublant est l'atmosphère de méfiance croissante qui règne entre l'Est et l'Ouest. Il est urgent de contenir cette tendance et de restaurer un dialogue général. Ce n'est qu'ainsi qu'il sera possible de maintenir et de faire progresser les efforts visant à la détente, à laquelle il n'y a aucune autre alternative raisonnable ni acceptable.

211. L'une des composantes du dialogue Est-Ouest en cours à laquelle nous attachons une importance particulière est la suite donnée à l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe signé à Helsinki, le 1<sup>er</sup> août 1975. Nous espérons sincèrement qu'il sera possible, à Madrid, d'arriver à un accord sur un document final équilibré et substantiel comprenant la perspective de progrès relatifs aux aspects humains de la détente et un mandat concret pour une conférence européenne du désarmement. Des résultats dans ce sens aideraient considérablement à améliorer les relations Est-Ouest et la situation internationale dans son ensemble.

212. Malheureusement, les tensions internationales actuelles ont un effet négatif marqué sur les efforts de désarmement qui sont déployés dans le cadre des Nations Unies et ailleurs. La poursuite de la course aux armements à l'échelle mondiale souligne qu'il est important de continuer le dialogue sur le désarmement et de faire en sorte que la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui doit avoir lieu l'année prochaine, soit couronnée de succès.



213. N'oublions pas les intérêts fondamentaux que partagent toutes les nations; ces intérêts dépassent les frontières idéologiques et nationales qui sous-tendent ce dialogue. Jamais auparavant dans l'histoire de l'humanité un conflit armé étendu n'a eu d'effets aussi terribles que ceux qu'aurait un conflit armé dans notre ère nucléaire. La vie sur cette planète est en jeu, et il n'y aura pas de gagnants.

214. Les horreurs épouvantables inhérentes à la course aux armements continue s'accompagnent du paradoxe suivant : bien que la pauvreté et la faim frappent dans le monde des milliards d'êtres humains, moins de 25 milliards de dollars sont consacrés à l'aide publique au développement alors que les dépenses militaires mondiales se montent à environ 500 milliards de dollars.

215. La course aux armements, nucléaires aussi bien que classiques, se concentre principalement dans un nombre limité de pays qui ont les principaux arsenaux militaires du monde. Ces pays ont la responsabilité de donner un exemple à la communauté internationale et de prendre une part active aux efforts internationaux de désarmement.

216. Le désarmement nucléaire et la non-prolifération nucléaire restent des questions de la plus haute priorité. Une plus grande dissémination des armes nucléaires aurait des répercussions profondes sur la sécurité et la stabilité internationales. En conséquence, il ne faut épargner aucun effort pour convaincre les Etats qui n'ont pas encore adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qu'il n'y a pas d'alternative à ce traité. L'acquisition d'armes nucléaires par d'autres Etats n'améliorera en rien la sécurité de ces Etats telle qu'ils la voient. Bien au contraire, cette acquisition abaisserait inévitablement le seuil d'une guerre nucléaire.

217. La seule alternative à une propagation plus grande de l'arme nucléaire est une diminution graduelle de la dépendance par rapport aux armes nucléaires en vue d'assurer la sécurité nationale et d'arriver enfin à la destruction totale des arsenaux actuels de telles armes. C'est pour cette raison que le Danemark appuie fermement la continuation des négociations sur la limitation des armes stratégiques.

218. Nous nous félicitons chaleureusement de l'accord intervenu entre les Etats-Unis et l'Union soviétique en vue de commencer des négociations substantielles sur les forces nucléaires à longue portée en Europe cette année. Des négociations en vue d'un traité d'interdiction complète des essais durent maintenant depuis quatre ans. Il est temps que la communauté internationale insiste pour réclamer la conclusion prochaine de ce traité.

219. Jusqu'ici, je n'ai parlé que des armes nucléaires. Mais les efforts pour arrêter la course aux armements doivent englober tous les types d'armes, y compris les armes classiques qui représentent plus de 80 p. 100 des dépenses militaires mondiales.

220. Depuis des années, le Danemark soutient que la course aux armements classiques doit retenir davantage l'attention. A la suite d'une initiative du Danemark, adoptée l'année dernière en tant que résolution 35/156A, l'Assemblée générale a approuvé, en principe, la réalisation d'une étude sur tous les aspects de la course aux armements classiques qui serait entreprise par le Secrétaire général avec l'aide d'un groupe d'experts qualifiés nommés par lui, et a convenu que la Commission du désarmement élaborerait la méthode générale à employer dans l'étude, sa structure et sa portée à sa troisième session consacrée à des questions de fond qui a eu lieu au début de cette année. La Commission a eu des discussions fructueuses sur cette question mais n'est arrivée à aucune conclusion. Nous sommes convaincus qu'à la suite de ces

discussions l'Assemblée générale pourra cette année poursuivre l'étude de cette question.

221. Au Moyen-Orient, les événements récents démontrent clairement, une fois de plus, que le cercle vicieux de la violence dans cette région doit être brisé. La confrontation entre Israël et les pays arabes a des conséquences graves sur la stabilité et la vulnérabilité de toute la région. La continuation des hostilités entre l'Iran et l'Iraq accentue les tensions. Les problèmes non résolus au Liban compliquent encore davantage la situation, comme plusieurs orateurs l'ont dit avant moi.

222. Le Gouvernement danois s'est félicité des accords conclus à Camp David par l'Egypte, Israël et les Etats-Unis et du traité de paix entre Israël et l'Egypte comme étant des mesures importantes vers une solution d'ensemble du conflit du Moyen-Orient. A notre plus grand regret, nous n'avons encore constaté aucun élargissement du processus de paix devant mener à un règlement d'ensemble.

223. Un règlement de paix d'ensemble est impératif. Mon gouvernement est profondément convaincu que la paix ne peut être qu'une paix négociée. Une paix négociée doit reposer sur le droit à l'existence et à la sécurité de tous les Etats de la région, y compris Israël, et sur la justice pour tous les peuples, ce qui suppose la reconnaissance des droits légitimes du peuple palestinien.

224. Voilà les principes fondamentaux de la Déclaration de Venise des Etats membres de la Communauté européenne<sup>5</sup>, et le rôle de catalyseur que souhaitent jouer les Dix a prouvé son utilité.

225. Nous sommes témoins une fois de plus d'une nouvelle détérioration de la situation en Afrique australe. La politique poursuivie par le Gouvernement sud-africain augmente et prolonge les souffrances humaines et l'oppression. En Namibie, l'occupation illégale de l'Afrique du Sud se poursuit, au mépris des résolutions des Nations Unies et de l'Avis consultatif de la Cour internationale de Justice. L'Afrique du Sud a intensifié et étendu ses incursions armées dans les Etats voisins, et plus récemment en Angola. Le Danemark, comme la plupart des membres de la communauté mondiale, condamne avec force les attaques sud-africaines.

226. L'échec de la réunion de Genève en janvier 1981 a démontré à nouveau l'intransigeance sud-africaine et a retardé l'application des résolutions du Conseil de sécurité sur la Namibie. Il devrait être clair pour tout le monde qu'il est urgent de faire pression sur l'Afrique du Sud à ce sujet.

227. Je voudrais réaffirmer que mon gouvernement appuie fermement l'exécution d'urgence du plan des Nations Unies, que le Conseil de sécurité a fait sien dans sa résolution 435 (1978). On comprendrait mal que les cinq membres du Groupe de contact des pays occidentaux ne fassent pas maintenant de leur mieux pour agir conformément à l'esprit des décisions des Nations Unies. Le Danemark se tient prêt à contribuer à l'exécution du plan et au développement d'une Namibie indépendante.

228. En Afrique du Sud même, le système d'*apartheid* est en train d'être renforcé. Aucun changement véritable n'est en vue. L'oppression de la majorité des habitants a pris des formes nouvelles et horribles. Bannissements et détentions, sans chef d'accusation ni jugement, n'en sont qu'un exemple. L'incident tragique qui s'est produit au mois d'août de cette année dans l'agglomération de Nyanga est une manifestation particulièrement brutale de la politique d'*apartheid*. Je ne peux manquer de dire une fois de plus combien mon gouvernement condamne le système d'*apartheid*. Nous ne pouvons en tirer qu'une conclusion : il faut intensifier et rendre plus efficaces les pressions exercées par la communauté internationale sur

l'Afrique du Sud. Dans l'intervalle, le Danemark a l'intention de continuer et d'augmenter son assistance tant dans le domaine humanitaire que dans celui de l'enseignement aux victimes de l'oppression en Afrique australe.

229. L'invasion de l'Afghanistan par l'Union soviétique vers la fin de 1979 et la présence militaire soviétique continue dans ce pays restent un élément constant de déstabilisation dans la région et un obstacle à l'amélioration des relations internationales. Plus de 10 p. 100 de la population de l'Afghanistan a été forcée de s'enfuir de son pays. Cette situation a représenté un lourd fardeau pour les Etats voisins, sans parler des souffrances de ceux qui sont restés en Afghanistan.

230. En dépit des résolutions adoptées par l'Assemblée générale et d'un certain nombre d'autres initiatives sincères tendant à trouver une solution politique à cette crise, l'Union soviétique a choisi de passer outre à l'opinion publique mondiale et de maintenir sa présence militaire en Afghanistan, pays auparavant indépendant et non aligné. Une solution doit être trouvée qui permettra d'assurer l'indépendance et le non-alignement de l'Afghanistan. Nous n'avons d'autre choix que de rechercher un règlement négocié internationalement acceptable de la crise afghane, comme l'ont proposé les Etats membres de la Communauté européenne.

231. L'intervention armée du Viet Nam au Kampuchea, il y a près de trois ans, et la présence continue d'importants contingents des forces vietnamiennes dans ce pays nous donnent un exemple déprimant du mépris persistant des principes internationaux fondamentaux. Comme la grande majorité des Etats Membres des Nations Unies, le Danemark déplore profondément que le peuple du Kampuchea reste privé de son droit de déterminer son propre avenir sans ingérence de l'extérieur.

232. Le Danemark appuie pleinement le processus entamé par la récente Conférence internationale sur le Kampuchea et ne peut regretter que le Viet Nam, en tant que l'une des parties au conflit, n'y ait pas pris part. Nous engageons vivement le Viet Nam à changer d'attitude et à contribuer ainsi à une solution négociée et rapide du problème kampuchéen. Nous voudrions également que l'Union soviétique prenne une part active à ces négociations.

233. La situation qui prévaut dans de nombreux pays en développement et plus particulièrement parmi les plus pauvres d'entre eux est plus désespérée encore qu'il y a un an. Cette situation doit nous préoccuper grandement, en tant que nations prises individuellement et en tant que membres d'une organisation comme les Nations Unies, qui a pour but de promouvoir la coopération internationale. Les problèmes économiques, souvent de nature fondamentale, qui affectent le monde d'aujourd'hui, ont des conséquences graves. Nous avons tous intérêt à les résoudre. En outre, nous sommes convaincus que des résultats équilibrés et soutenus ne sont possibles que dans la mesure où les nations du monde coopéreront à la réalisation de ce but.

234. Dans ce contexte, l'absence de progrès dans le dialogue Nord-Sud, au cours de l'an dernier, déçoit profondément mon gouvernement et combien plus encore les pays en développement. Le Gouvernement danois est fermement convaincu qu'une coopération ouverte, franche et constructive entre toutes les nations est une condition préalable à la prospérité économique et sociale à long terme, ainsi qu'à la stabilité politique. La situation actuelle, proche d'une impasse, ne doit pas se prolonger.

235. A cette session de l'Assemblée générale, nous pouvons démontrer que nous sommes prêts à aller de l'avant en nous mettant d'accord sur le lancement de négociations globales. Le Danemark reste attaché au concept d'une

nouvelle série de négociations globales et croit que de telles négociations, telles qu'elles sont définies dans la résolution 34/138 de l'Assemblée générale, sont le meilleur moyen de s'attaquer aux problèmes de l'économie mondiale et plus particulièrement aux problèmes que connaissent les pays en développement.

236. La procédure et l'ordre du jour des négociations globales n'ont que trop longtemps fait l'objet de discussions et nous savons tous quelles sont les questions encore en suspens. Nous espérons sincèrement que tous les Etats sont prêts à faire des efforts renouvelés pour parvenir à un accord sur ces questions, permettant ainsi aux négociations de fond de commencer dès que possible.

237. Bon nombre d'entre nous attendent avec un vif intérêt la Réunion internationale sur la coopération et le développement qui doit se tenir au Mexique le mois prochain. Envoyons le message suivant aux 22 chefs d'Etat qui y participeront : « Vous avez maintenant une responsabilité décisive. Le monde sera déçu si vous ne montrez pas tous que vous avez la volonté nécessaire d'être à la hauteur des intentions qui se trouvent énoncées dans le rapport de la Commission Brandt. » Aux pays riches, en particulier, nous devons dire : « Les mots seuls ne suffisent pas. Il est maintenant urgent de trouver des solutions réelles par lesquelles les pays riches donneront la preuve de leur volonté de sacrifice. »

238. Au mois d'août dernier, les Nations Unies ont convoqué à Nairobi une conférence sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables. La Conférence est parvenue à un accord sur un programme d'action global contenant une vaste gamme de recommandations sur des mesures concertées tendant à promouvoir le développement et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables. A notre avis, les résultats de la Conférence ont été satisfaisants. Les Nations Unies ont montré pour la première fois qu'elles étaient capables d'avoir des débats constructifs sur des questions d'énergie dans le cadre plus large du dialogue Nord-Sud.

239. Un autre événement non moins important a été la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui s'est terminée à Paris à la veille de l'ouverture de cette session de l'Assemblée générale. Dans l'ensemble, ma délégation estime que cette conférence a été un grand succès, car elle a réalisé ce à quoi on pouvait raisonnablement s'attendre. En particulier, elle a donné la preuve d'une grande solidarité de la communauté internationale, notamment des pays en développement qui n'appartiennent pas au groupe des pays les moins avancés, avec le sort difficile de ces pays. Il a cependant été décevant, mais non surprenant, que les pays socialistes, une fois de plus, ne se soient pas joints au reste de la communauté internationale dans cette manifestation de solidarité.

240. Il est évident que le Danemark aurait préféré que le nouveau Programme substantiel d'action<sup>4</sup> contienne des engagements plus fermes concernant le transfert de l'aide publique au développement. Cependant, nous sommes satisfaits que tous les pays donateurs aient réaffirmé l'objectif de 0,7 p. 100 du produit national brut adopté dans la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement [résolution 35/56]. Nous sommes heureux également de constater qu'un nombre important de pays donateurs ont fait part de leur ferme intention d'accroître rapidement leur assistance aux pays les moins avancés dans le cadre de leurs efforts visant à atteindre cet objectif.

241. Le Danemark consacre déjà quelque 0,25 p. 100 de son propre produit national brut à l'aide publique au développement en faveur des pays les moins avancés. Nous nous félicitons de voir que l'objectif de 0,15 p. 100 a été mentionné comme but partiel de cette assistance, en

même temps que l'appel, dans le Programme d'action, à des efforts visant à doubler, d'ici 1985, l'assistance à ces pays.

242. De l'avis du Gouvernement danois, l'un des effets les plus importants de la Conférence a été d'attirer l'attention de toute la communauté internationale sur les problèmes énormes des pays les moins avancés. L'élaboration d'un cadre d'ensemble en vue de résoudre ces problèmes aux niveaux national et international au cours des dernières années de la décennie permettra à la communauté internationale de concentrer son attention sur ces problèmes et d'en faciliter la solution. Mon gouvernement s'engage pleinement à appuyer la mise en œuvre du nouveau Programme substantiel d'action et les mesures qui seront prises pour y donner suite.

243. L'une des tâches principales des Nations Unies est de promouvoir le respect universel des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous. Aux termes de la Charte, tous les Etats Membres se sont engagés à coopérer avec les Nations Unies en vue de réaliser cet objectif. Néanmoins, il est tragique que les droits fondamentaux de l'homme soient violés de plus en plus dans le monde entier. Au moment même où je parle ici, des hommes souffrent de traitements inhumains et cruels à cause de leurs convictions.

244. Il est alarmant que la torture soit devenue un phénomène quotidien dans un nombre croissant de pays. Qui donc doit s'élever contre cela sinon l'Organisation des Nations Unies?

245. Tel est le point de départ de l'initiative des pays scandinaves à la Commission des droits de l'homme tendant à créer un fonds volontaire des Nations Unies en faveur des victimes de la torture<sup>2</sup>. Dans la pratique, ce fonds serait alimenté par des contributions volontaires, qui seraient réparties suivant les voies qu'emprunte habituellement l'assistance humanitaire, juridique et financière fournie aux victimes de la torture et à leurs familles.

246. La proposition des pays scandinaves a été approuvée par la Commission des droits de l'homme et ensuite par le Conseil économique et social. Nous espérons que cette idée sera finalement approuvée par l'Assemblée générale à sa présente session et qu'elle bénéficiera du plus large appui possible<sup>17</sup>. Une telle décision serait aussi le gage de l'attachement général des Nations Unies à la cause des droits de l'homme.

247. Sous réserve de l'approbation par notre parlement, mon gouvernement a l'intention de consacrer une somme relativement importante — 1 milliard de couronnes danoises — au fonds proposé, dans l'espoir que d'autres pays seront à même de verser des contributions comparables.

248. La teneur de ma déclaration, cette année, n'a pas été optimiste. Mais l'optimisme à ce stade n'est pas justifié. Il y a trop de signes qui nous montrent que le monde va vers l'affrontement et la crise et qu'il s'éloigne de la conciliation, de la coopération internationale et du règlement pacifique des différends.

249. La communauté mondiale toutefois ne doit ni abdiquer ni désespérer devant cette tendance malheureuse. L'Organisation des Nations Unies a été fondée pour maintenir la paix et la sécurité internationales et réaliser la coopération internationale par la solution des problèmes internationaux. Le Secrétaire général a, à maintes reprises, souligné le rôle que l'Organisation mondiale pourrait jouer si on lui en donnait davantage l'occasion. Nous autres, Etats Membres, avons les moyens de le faire. Mais nous devons faire preuve de la volonté nécessaire et nous départir de notre égoïsme. Faisons preuve de solidarité universelle et vouons-nous aux nobles principes de cette organisation.

250. M. JORGE (Angola) : Monsieur le Président, votre élection à la présidence de la trente-sixième session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies constitue la reconnaissance de vos indéniables mérites de diplomate expérimenté et la juste appréciation du rôle constructif que joue le pays que vous représentez dignement, l'Iraq, dans le contexte international. Il nous est donc extrêmement agréable de vous exprimer, au nom de la République populaire d'Angola, nos vives félicitations et nos meilleurs vœux de succès dans l'exercice de votre mandat.

251. Permettez-nous de saisir cette occasion pour témoigner à M. Rüdiger von Wechmar notre sincère reconnaissance pour l'inlassable activité déployée pendant la période où il a assumé la présidence de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale et pour la façon digne et clairvoyante dont il a su s'acquitter de si hautes responsabilités.

252. Qu'il nous soit également permis de rendre hommage au Secrétaire général pour les considérables et significatifs efforts entrepris dans la recherche de solutions aux épineux problèmes que la communauté internationale affronte.

253. C'est avec une profonde inquiétude que nous nous adressons à cette auguste assemblée dans la mesure où la conjoncture internationale s'est considérablement dégradée, au point de menacer la survie même de l'humanité, et que l'actuelle crise du processus de détente a créé à nouveau un grave danger pour la paix et la stabilité mondiales.

254. Malgré les louables et persistants efforts déployés par les pays socialistes et par les forces démocratiques éprises de paix et de justice dans le monde pour aboutir à la détente, au désarmement général et complet, à l'interdiction globale de la fabrication et de l'utilisation d'armes de destruction massive, notamment des armes nucléaires et bactériologiques, y compris la bombe à neutrons, non seulement les conflits entre les Etats et les complots contre la souveraineté et la sécurité des Etats se sont multipliés, mais aussi la course aux armements est allée encore plus loin dans l'escalade de l'irrationnel, et la guerre froide a fait sa grande réapparition en vertu de la désastreuse politique de l'actuelle administration nord-américaine, qui ne cherche que la confrontation directe ou indirecte entre l'Ouest et l'Est.

255. Ainsi, les forces hostiles à l'émancipation des peuples continuent de porter atteinte à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale des pays ainsi qu'au droit des peuples sous domination étrangère à l'autodétermination et à l'indépendance, ayant de plus en plus recours à l'utilisation de la force, à l'intervention militaire, à l'occupation et à l'ingérence, en violation flagrante de la Charte des Nations Unies et du droit international. Ainsi, des foyers de tension persistent surtout au Moyen-Orient, en Afrique — notamment dans sa partie australe —, dans le Sud-Ouest et le Sud-Est asiatiques, aux Caraïbes et en Amérique centrale, et de nouveaux conflits entre Etats sont venus aggraver davantage la situation internationale.

256. Il y a un an [7<sup>e</sup> séance], nous avons attiré l'attention de cette auguste assemblée sur la détérioration progressive de la situation internationale. Il est regrettable de constater que les causes ont persisté, que leurs effets se sont aggravés du fait de la politique de certaines puissances occidentales. Les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies et de la politique du non-alignement n'ont pas été strictement respectés. Des agressions de toutes sortes contre des Etats indépendants ont été fomentées et encouragées. Des bases militaires ont été imposées ou renforcées dans les coins du monde les plus divers. Les sérieux propos exprimés, à plusieurs reprises, par les pays socialistes et les forces progressistes et démo-

cratiques pour aboutir à la détente, au désarmement général et complet, à l'interdiction globale de la fabrication et de l'utilisation d'armes de destruction massive ont été bloqués. La course aux armements a été consciemment et dangereusement fomentée. Les efforts déployés par les pays en développement visant la réduction graduelle du fossé existant et de plus en plus grandissant entre les pays nantis et les pays pauvres ont été entravés. Les résolutions stipulant clairement le besoin impérieux de faire effectivement de l'océan Indien une zone de paix n'ont pas été respectées. Les légitimes droits des peuples namibien, sud-africain, sahraoui, palestinien, Timor oriental, chilien, salvadorien, portoricain et de tant d'autres à l'indépendance ont été contrecarrés.

257. Dans cette situation alarmante, qui met en évident danger l'avenir des peuples, notamment celui des pays en développement, et devant la croissante tragédie qui soumet tout être humain à l'exploitation, à l'oppression et à l'injustice, nous nous voyons obligés de nous répéter :

« Ainsi, il est temps que des millions d'êtres humains qui sont encore privés de leur liberté et du droit de choisir leur propre destinée puissent avoir les voies et moyens de se battre contre la servitude et l'humiliation, la tyrannie et la misère, la famine, l'ignorance et la maladie.

« Il est temps que tous les peuples en développement s'engagent décidément dans la lutte contre l'impérialisme, le colonialisme, le néo-colonialisme, le sionisme, l'expansionnisme, l'*apartheid* et l'exploitation de l'homme par l'homme, de façon à pouvoir choisir librement leur système politique, économique, social et culturel, sans intimidation ni pression; il est temps qu'ils prennent en main propre leurs richesses naturelles et les exploitent à leur profit et non pas à celui des sociétés multinationales; il est temps qu'ils rejettent catégoriquement toute forme de subordination et de dépendance vis-à-vis de qui que ce soit, toute ingérence et toute pression, qu'elles soient de nature politique, économique ou militaire; il est temps qu'ils exigent, de façon conjointe et concertée, le démantèlement des bases militaires étrangères installées dans leurs pays contre leur propre volonté; il est temps qu'ils contribuent efficacement à la sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales et au relâchement des tensions internationales; il est temps qu'ils s'efforcent davantage de trouver les moyens efficaces de pouvoir mobiliser effectivement les ressources humaines, financières, organisationnelles et technologiques et assurer ainsi les bases solides d'une coopération économique mutuelle dans les domaines [les plus divers]. »

Pour cela, il suffit peut-être :

« ...que tous les pays non alignés, sans exception, mettent résolument en pratique la Déclaration finale et le Programme d'action en matière de coopération économique, adoptés à l'historique sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à la Havane du 3 au 9 septembre 1979, pour que les graves problèmes internationaux puissent être dûment résolus. Et cela constitue notre conviction et aussi notre espoir<sup>18</sup>. »

258. Confrontée directement aux provocations, aux agressions et aux défis du régime raciste et terroriste de Pretoria, la République populaire d'Angola attend de la communauté internationale un sucroît d'engagements et de décisions à la mesure des exigences du moment, afin que le peuple angolais puisse, pour sa part, déployer les meilleurs efforts pour expulser les envahisseurs racistes, pour riposter aux agressions futures et assurer la défense de sa souveraineté nationale et de son intégrité territoriale. Dans la situation cruciale que traverse l'Afrique australe,

toute passivité ou toute démission de la communauté internationale constituera une prime à l'illégalité, un considérable encouragement aux criminelles agressions et même une contribution à la consolidation du régime minoritaire raciste et terroriste de Pretoria.

259. Personne ici n'ignore l'ampleur et les desseins de la récente invasion armée, perpétrée par le régime de Pretoria contre la République populaire d'Angola, ainsi que les énormes sacrifices déjà consentis par le peuple angolais et le prix extrêmement élevé qu'il est en train de payer, presque tout seul, en milliers de vies humaines perdues et en dégâts matériels, pour accomplir son devoir internationaliste et mettre en œuvre les pertinentes résolutions des instances internationales concernant l'indépendance de la Namibie.

260. A cette occasion, le chef de l'Etat et du Gouvernement angolais a eu le soin de porter à la connaissance des entités et instances internationales compétentes les données de la brutale agression et de ses conséquences néfastes, et il a formulé la demande de convocation d'une réunion d'urgence du Conseil de sécurité, afin que celui-ci prenne les mesures efficaces et adéquates devant la situation créée, qui constituait une flagrante violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriales de la République populaire d'Angola ainsi qu'une sérieuse menace à la paix et à la sécurité internationales.

261. Malgré les condamnations de l'invasion sud-africaine, faites en termes fermes et inéquivoques par la presque totalité de la communauté internationale, le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique n'a pas eu le moindre scrupule à recourir au veto pour s'opposer à l'approbation d'une résolution du Conseil de sécurité qui devait condamner le régime raciste et terroriste de Pretoria, ce qui a constitué une preuve évidente de son étroite alliance avec le honteux système d'*apartheid*, un témoignage indéniable de la négation des droits humains et un mépris insolent à l'égard de la communauté africaine en particulier.

262. Depuis la constitution du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, en mai 1967, en tant qu'autorité administrante légale de la Namibie jusqu'à l'indépendance, et organe de décision de l'ONU pour ce territoire, le régime de Pretoria et ses alliés se sont livrés à saper l'accomplissement du mandat de ce conseil et à orchestrer une série de manœuvres visant à empêcher ou à retarder autant que possible l'inévitable indépendance du peuple namibien et, notamment, la prise du pouvoir par la South West Africa People's Organization [SWAPO], seul représentant légitime de ce peuple.

263. Dans ses résolutions 428 (1978), 447 (1979), 454 (1979) et 475 (1980), concernant les multiples invasions armées préméditées, persistantes et prolongées perpétrées par l'Afrique du Sud, en flagrante violation de l'espace aérien, de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale de la République populaire d'Angola, le Conseil de sécurité, en condamnant notamment les agressions de l'Afrique du Sud contre la République populaire d'Angola :

« Exige ... que l'Afrique du Sud respecte scrupuleusement l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République populaire d'Angola » [résolution 428 (1978), par. 4];

« Exige que l'Afrique du Sud cesse immédiatement ses invasions armées provocatrices contre la République populaire d'Angola ... » [résolution 447 (1979), par. 3];

« Prie les Etats Membres de prêter d'urgence toute assistance nécessaire à la République populaire d'Angola et aux Etats de première ligne ... » [Ibid., par. 5];

« Demande le paiement par l'Afrique du Sud à la République populaire d'Angola d'une indemnisation totale et adéquate pour les pertes en vies humaines et les

dommages matériels résultant de ces actes d'agression » [résolution 475 (1980), par. 6];

« Décide de se réunir à nouveau au cas où de nouveaux actes de violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République populaire d'Angola seraient commis par le régime raciste d'Afrique du Sud, afin d'envisager l'adoption de mesures plus efficaces conformément aux dispositions appropriées de la Charte des Nations Unies, y compris son Chapitre VII. » [Ibid., par. 7.]

264. Comme on peut le constater, le Conseil de sécurité a décidé, à plusieurs reprises, d'envisager l'adoption de mesures plus efficaces contre le régime de Pretoria. Et nous les avons patiemment attendues jusqu'à aujourd'hui.

265. Ainsi, face à l'intransigeance du régime de Pretoria de mettre un terme à l'occupation illégale de la Namibie, face à son refus d'observer les résolutions pertinentes des instances internationales compétentes, face à la poursuite des agressions criminelles perpétrées contre la République populaire d'Angola et autres Etats de première ligne, ce qui constitue indéniablement une sérieuse menace à la paix et à la sécurité internationales, une question d'une particulière gravité se pose : combien de nouveaux actes de violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République populaire d'Angola et d'invasions ou agressions armées préméditées et combien de pertes en vies humaines et de dommages matériels nous faut-il subir pour que les instances internationales compétentes prennent les mesures les plus efficaces, qui sont d'ailleurs à leur portée?

266. Personne n'ignore que la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité ainsi que le plan des Nations Unies élaboré et négocié par les puissances occidentales rassemblées au sein du groupe de contact sont en train d'être mis en cause par l'actuelle administration nord-américaine, soucieuse d'assurer la protection du régime d'*apartheid* et les intérêts illégaux de celui-ci en Namibie.

267. Le groupe de contact ayant exprimé à Rome « sa conviction que la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité fournit une base solide pour l'obtention d'un règlement négocié »<sup>19</sup> de la question de Namibie, l'Afrique attend que les ministres des affaires étrangères des pays membres de ce groupe sauront établir dans leur prochaine réunion qui se tiendra le 24 septembre, ici à New York, les modalités et le calendrier pour la mise en œuvre de la résolution 435 (1978), sans amendements d'aucune nature et de façon que la Namibie devienne indépendante au cours de l'année 1982.

268. En Afrique du Sud même, la situation continue à se détériorer progressivement, dans la mesure où les contradictions internes du régime d'*apartheid* s'aggravent davantage et les vaillants combattants de l'African National Congress [ANC] poursuivent sans relâche des actions politico-militaires dont la multiplicité et leurs effets ont été reconnus par le régime de Pretoria et par la presse sud-africaine. Nos hommages et notre solidarité inébranlable aux militants de l'ANC.

269. Au Sahara occidental, l'héroïque peuple sahraoui sous la conduite du Front POLISARIO<sup>20</sup>, son seul et légitime représentant, poursuit victorieusement sa lutte armée contre l'occupation marocaine pour recouvrer son indépendance et sa souveraineté nationale. C'est avec un nouvel espoir justifié que nous attendons la solution politique qui s'impose à la suite des récentes délibérations du Comité de mise en œuvre de l'Organisation de l'unité africaine sur le Sahara occidental, qui s'est réuni du 24 au 26 août à Nairobi. Nous souhaitons que la décision de ce comité d'organiser et de conduire un référendum général et libre d'autodétermination puisse se matérialiser dans les plus brefs délais, une fois établi le cessez-le-feu entre les

parties en conflit, voire la République arabe sahraouie démocratique et le Royaume du Maroc, et assuré la retraite des forces d'occupation marocaines.

270. En ce qui concerne le développement de la situation en République démocratique d'Afghanistan, nous réaffirmons que les propositions concrètes contenues dans les déclarations de son gouvernement depuis le 15 mai 1980 constituent une plate-forme valable pour la recherche de la solution politique négociée. La prise en considération de tels propos par les pays voisins, voire le Pakistan et l'Iran, sous le principe du règlement des différends par la voie pacifique, s'impose car cela pourrait aboutir à normaliser les relations entre trois pays non alignés et à favoriser un climat d'harmonie et de stabilité dans la région.

271. Pour sa part, le vaillant peuple de la République populaire du Kampuchea a remporté, depuis l'année dernière, d'importants et indéniables succès dans la consolidation de son processus révolutionnaire et du contrôle de son territoire ainsi que dans les domaines économique et social. Il est cependant regrettable et inconcevable que les légitimes représentants du peuple kampuchéen n'occupent pas encore la place qui leur appartient au sein de toutes les instances internationales.

272. Malgré les efforts persistants de l'héroïque peuple coréen pour réunifier sa patrie, par la voie pacifique et sans aucune ingérence étrangère dans les affaires intérieures, c'est avec indignation que nous constatons la poursuite des manœuvres impérialistes visant à l'établissement de deux Corée. Le retrait inconditionnel des troupes étrangères stationnées dans la partie sud de la Corée, le remplacement de l'accord d'armistice par un accord de paix durable et le démantèlement des bases militaires y existant s'imposent, pour permettre au peuple coréen tout entier de matérialiser les trois principes essentiels à son avenir : indépendance, réunification pacifique et grande unité nationale.

273. En ce qui concerne la situation qui prévaut au Timor oriental, il est déplorable et inacceptable que des forces armées étrangères appartenant à un pays membre du mouvement des pays non alignés continuent à occuper une partie du territoire, en particulier la capitale de la République démocratique du Timor oriental depuis la proclamation de son indépendance en 1975, à la suite de la retraite de l'ancienne puissance administrante sans qu'elle ait défini ou établi le statut légal et politique du territoire.

274. L'année dernière, le Gouvernement portugais a pris la décision d'assurer à nouveau ses obligations et ses responsabilités à l'égard du Timor oriental et a réaffirmé formellement le droit du peuple de ce pays à l'autodétermination. Nous nous permettons de formuler l'espoir que le Gouvernement portugais s'engage effectivement et avec fermeté et courage à déployer tous les efforts pour mettre un terme à l'occupation militaire indonésienne et assurer le transfert du pouvoir au peuple de la République démocratique du Timor oriental, dans la mesure où lui incombe l'entière responsabilité de la solution de ce problème.

275. Dans ce contexte, nous aimerions faire appel à la communauté internationale et lui demander de prendre en considération le verdict émis par le Tribunal permanent des peuples au cours de sa session sur le Timor oriental qui s'est tenue à Lisbonne du 19 au 21 juin 1981, verdict qui figure dans le document A/36/448. Le verdict atteste clairement que le Gouvernement indonésien s'est rendu coupable du crime de guerre et de génocide au Timor oriental et que le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique s'est rendu coupable de complicité de l'agression.

276. Il incombe à la communauté internationale d'accorder une aide multiforme au peuple de Timor oriental.

277. Au Moyen-Orient, les coordonnées du problème restent les mêmes, bien que les conséquences deviennent de plus en plus graves pour les peuples arabes. Tant que les droits légitimes du peuple arabe de Palestine de recouvrer sa patrie usurpée par Israël et d'établir un Etat indépendant ne seront pas dûment reconnus par tous, tant qu'Israël ne se retirera pas de tous les territoires arabes occupés, tant qu'il ne cessera pas les raids criminels et les actes d'agression contre le Liban, tant qu'il continuera à se livrer à l'implantation de colonies de peuplement dans les territoires palestiniens ou arabes occupés, tant que les Etats-Unis d'Amérique, notamment, ne cesseront pas de soutenir Israël par tous les moyens dans ses desseins annexionnistes, tant que la ville de Jérusalem ne sera pas entièrement restituée à la nation arabe, tant que les prétendus accords de Camp David et traité de paix égypto-israélien constitueront un engagement partiel et séparé, qui ne tient aucun compte des droits inaliénables du peuple palestinien et, par conséquent, sont en violation flagrante des résolutions adoptées par les diverses instances internationales, une paix juste et durable ne sera jamais réalisée. Cependant, nous sommes convaincus que la solution de la question palestinienne et du problème du Moyen-Orient se trouve fondamentalement entre les mains des pays arabes s'ils se décident, conjointement, à employer tous les atouts dont ils disposent contre tous ceux qui soutiennent Israël.

278. Nous réaffirmons notre soutien inébranlable au peuple palestinien et à son seul et légitime représentant, l'OLP.

279. Nous saisissons également cette occasion pour réaffirmer notre soutien indéfectible au peuple et au Gouvernement de la République de Chypre dans leur juste lutte pour la sauvegarde de son indépendance, de sa souveraineté, de son intégrité territoriale, de son unité et de son non-alignement.

280. En Amérique latine, des changements considérables et positifs ont lieu grâce à la lutte courageuse que mènent ses peuples. Nous saluons vivement les victoires remportées par le peuple salvadorien et par ses mouvements d'avant-garde — le Frente Democrático Revolucionario et les Fuerzas Populares de Liberación Nacional Farabundo Martí — dans la lutte légitime contre le régime actuel d'El Salvador, ainsi que les succès remportés également par les peuples portoricain et chilien, dans leur lutte contre l'impérialisme et ses agents pour que les pouvoirs leur soient transférés et pour qu'ils puissent choisir librement leur avenir.

281. C'est avec une satisfaction particulière que nous saluons la République de Vanuatu au moment où elle devient membre de notre organisation. Nous saluons également la proclamation de l'indépendance de Belize et nous formons les vœux de le voir bientôt au sein de l'ONU.

282. Le peuple angolais commémorera bientôt le sixième anniversaire de la proclamation de la République populaire d'Angola. Sous la direction clairvoyante du camarade José Eduardo dos Santos, président du MPLA — parti du travail —, président de la République et commandant en chef des forces armées, le peuple angolais se trouve entièrement mobilisé pour expulser les forces armées de Pretoria de la partie sud du territoire national, assurer ainsi la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République populaire d'Angola et consacrer les moyens nécessaires à son développement économique et social.

283. Nous aimerions exprimer notre profonde gratitude à tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, nous ont témoigné leur solidarité à la suite de la criminelle invasion perpétrée par le régime raciste et terroriste de Pretoria. Et nous espérons que la République populaire d'Angola pourra bénéficier d'une urgente assistance matérielle et

financière afin de lui permettre de surmonter la gravité de la situation et d'assurer son processus de reconstruction nationale. La lutte continue! La victoire est certaine!

284. M. DOST (Afghanistan) [*interprétation de l'anglais*] : Au nom de la délégation de la République démocratique d'Afghanistan, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter très sincèrement à l'occasion de votre élection au poste élevé de Président de l'Assemblée générale. Nous sommes sûrs que, grâce à votre direction si compétente, la présente session de l'Assemblée générale fera des progrès vers la solution des problèmes vitaux relatifs au renforcement de la paix et de la sécurité mondiales.

285. Je saisis cette occasion pour signaler que les relations entre la République démocratique d'Afghanistan et le pays que vous représentez sont amicales et continuent à se développer dans plusieurs domaines dans l'intérêt commun de nos deux peuples. Je tiens à vous assurer, Monsieur le Président, que la délégation de la République démocratique d'Afghanistan coopérera pleinement avec vous et fera de son mieux pour vous aider à vous acquitter de vos lourdes responsabilités.

286. Qu'il me soit également permis de remercier M. von Wechmar, président sortant de l'Assemblée générale. Grâce à ses efforts inlassables et à ses talents de diplomate, l'Assemblée générale, au cours de sa trente-cinquième session, a pu contribuer à la solution de certains problèmes internationaux brûlants.

287. La délégation de la République démocratique d'Afghanistan félicite sincèrement la délégation de la République de Vanuatu à l'occasion de l'admission du nouvel Etat de Vanuatu aux Nations Unies. L'accession de la République de Vanuatu à l'indépendance est un pas supplémentaire vers l'élimination définitive du système colonial odieux. Nous souhaitons au peuple de Vanuatu prospérité et succès dans sa marche vers le développement politique, social et économique.

288. La présente session de l'Assemblée générale entreprend ses travaux à un moment où la situation internationale a visiblement empiré et où de nouveaux efforts et de nouvelles mesures s'avèrent nécessaires pour empêcher une aggravation de la situation mondiale, arrêter le glissement vers les dangers d'une nouvelle guerre et inverser la marche dangereuse des événements.

289. L'origine et les causes de l'aggravation de la tension internationale sont bien connues. Elles découlent des politiques belliqueuses des impérialistes des Etats-Unis et des hégémonistes de Pékin. Les événements des derniers mois ont amplement démontré, et de façon convaincante, que les impérialistes américains et les hégémonistes chinois ont constamment recours à la force, accélèrent la course aux armements et brandissent les armes nucléaires. Les impérialistes américains cherchent à faire plier les peuples du monde en mettant au point des plans pour déployer leurs armes nucléaires dans différentes régions du globe. La Maison-Blanche et le Pentagone déclarent arbitrairement des régions éloignées des Etats-Unis sphères « d'intérêt vital » et y envoient des forces dites de déploiement rapide. A un rythme de plus en plus rapide, les Etats-Unis établissent de nouvelles bases militaires dans le monde entier.

290. Les plans des Etats-Unis tendant à entreprendre, sur une large échelle, la production d'armes à neutrons sont particulièrement dangereux. Ces armes sont les plus perfectionnées, les plus barbares et les plus odieux moyens d'anéantir la race humaine. Le peuple afghan, de même que les autres peuples épris de paix du monde, condamne résolument ces plans et demande au président Reagan de revenir sur sa décision. Nous estimons que l'Assemblée devrait adopter de toute urgence une résolution demandant instamment l'interdiction de la production et du déploiement des armes à neutrons.

291. Dans ces graves circonstances, alors que les milieux impérialistes et hégémonistes se hâtent de pousser le monde au bord de l'holocauste nucléaire, l'appel adressé par le Soviet suprême de l'URSS au Parlement et aux peuples du monde est particulièrement opportun et répond aux aspirations de tous les pays du monde. Cet appel atteste clairement les efforts inlassables prodigués par l'Union soviétique pour arrêter la course aux armements, pour assurer le désarmement et sauvegarder la paix et la sécurité du monde.

292. La République démocratique d'Afghanistan est un ancien pays de l'Asie et en tant que tel il suit avec une inquiétude toute particulière les événements qui se déroulent sur le continent asiatique. Les tensions en Asie sont provoquées principalement par les ambitions agressives des forces impérialistes, sionistes et hégémonistes. Ces forces cherchent résolument à renverser les tendances de l'après-guerre en Asie, à écraser la volonté des pays asiatiques d'accéder à l'indépendance, à les entraîner dans des guerres fratricides, à s'emparer de leurs ressources naturelles, à faire de quelques pays asiatiques de simples pions sur le damier des impérialistes et des hégémonistes et à utiliser certains pays comme tremplins pour lancer leurs agressions contre les pays d'Asie épris de paix.

293. Les activités militaristes des Etats-Unis dans l'océan Indien et dans le Golfe sont particulièrement dangereuses pour les peuples de l'Asie. Le Pentagone y construit en hâte des installations devant assurer le « déploiement rapide » des forces et le stationnement dans la région d'au moins deux groupes de porte-avions. Cette année seulement, 700 millions de dollars ont été affectés à l'agrandissement et à la modernisation des bases navales et aériennes américaines dans l'île de Diego Garcia. Il semble que le Pentagone ait l'intention d'utiliser ces bases pour y stocker des armes nucléaires et des armes à neutrons.

294. Il ne faut pas s'étonner si les Etats-Unis et leurs alliés ont saboté les travaux de la dernière session du Comité spécial de l'océan Indien des Nations Unies. Apparemment, ils sont contre la convocation de conférences destinées à mettre au point un accord international faisant de l'océan Indien une zone de paix.

295. Un des problèmes les plus vitaux restant à régler est celui du Moyen-Orient. Il est grand temps que l'Assemblée prenne des mesures efficaces pour restaurer la paix dans cette région, mette fin à l'agression israélienne contre les pays arabes, libère les pays illégalement occupés par les agresseurs sionistes et permette aux Arabes palestiniens d'exercer leurs droits inaliénables, y compris leur droit à un Etat qui leur soit propre.

296. Il est maintenant parfaitement évident que les accords perfides conclus entre Israël, l'Egypte et les Etats-Unis et le traité de paix séparé entre Israël et l'Egypte n'apportent pas de solutions au problème du Moyen-Orient. Au contraire, la situation a encore empiré. Il est temps de revenir à la recherche collective d'un règlement général, juste et réaliste du problème du Moyen-Orient dans le cadre d'une conférence internationale spécialement convoquée. Il est indispensable que l'OLP, seul représentant authentique du peuple palestinien, participe à la Conférence aux côtés des autres parties intéressées.

297. Les récents raids barbares d'Israël contre des populations civiles au sud du Liban et à Beyrouth ont fait 2567 victimes et causé la destruction de centaines de bâtiments palestiniens, hôpitaux, écoles et maisons d'habitation, et ont ajouté une nouvelle dimension dangereuse au conflit du Moyen-Orient. La mission de six membres du Bureau de coordination du mouvement des pays non alignés, dont l'Afghanistan est membre, a visité le Liban du 20 au 23 août et a examiné les dommages et les destructions causés par les attaques israéliennes contre Beyrouth et le sud du Liban.

Le rapport de cette mission [A/36/547] établit la nature génocide de ces attaques qui a entraîné la mort de centaines de civils, y compris des vieillards, des femmes et des enfants.

298. Des mesures efficaces doivent être prises pour empêcher de nouveaux actes d'agression israéliens contre l'Etat souverain du Liban, faire obstacle au plan sioniste visant à démembrer le Liban et pour sauvegarder l'intégrité territoriale de ce pays. Il est aussi nécessaire d'empêcher que de tels actes d'agression et de provocation israéliens se renouvellent contre les autres pays arabes.

299. La situation demeure également tendue dans la région du Golfe. C'est le résultat du déploiement par les Etats-Unis et d'autres pays occidentaux de forces navales et aériennes encore plus nombreuses dans la région et du conflit militaire entre l'Iraq et l'Iran, qui, malheureusement, se poursuit. La République démocratique d'Afghanistan pense que la situation dans la zone du Golfe pourrait être améliorée par la conclusion d'un accord international dans les termes définis il y a presque un an par l'Union soviétique. Un tel accord préserverait les droits souverains des pays de la région ainsi que la sécurité des voies de communication de la région, maritimes et autres, avec le reste du monde.

300. La guerre iraquo-iranienne, qui a débuté il y a un an, est un événement triste, malheureux et déplorable. Elle est insensée du point de vue des intérêts nationaux de l'Iraq et de l'Iran, mais présente un grand avantage pour les cercles impérialistes. La République démocratique d'Afghanistan est en faveur d'un prompt règlement politique du différend qui oppose ces deux pays et est prête à participer à un processus permettant de résoudre le problème.

301. En ce qui concerne l'Asie du Sud-Est, où, en raison de grandes ambitions hégémonistes et chauvines, le processus de normalisation est entravé, nous réitérons notre adhésion aux initiatives constructives de la République socialiste du Viet Nam, de la République populaire du Kampuchea et de la République démocratique lao tendant à faire de cette région une zone de paix, sur la base du principe de la coexistence pacifique et du bon voisinage.

302. La République démocratique d'Afghanistan est contre tout débat en cette enceinte de la prétendue « Question du Kampuchea » que nous considérons comme une ingérence dans les affaires intérieures de la République populaire du Kampuchea. Il est impératif de rétablir sans délai les droits légitimes de la République populaire du Kampuchea aux Nations Unies et de chasser hors de cette assemblée la clique sanguinaire de Pol Pot. Nous ne reconnaissons pas la décision de la prétendue « Conférence du Kampuchea » qui s'est tenue malgré les vives objections du Gouvernement de la République populaire du Kampuchea.

303. La délégation de la République démocratique d'Afghanistan exprime à nouveau sa solidarité avec la République démocratique populaire de Corée, pour ses efforts constructifs visant à une réunification pacifique et démocratique du pays. Nous sommes en faveur des justes revendications de la République démocratique populaire de Corée, qui réclame le retrait des troupes étrangères de la Corée du Sud, et nous condamnons énergiquement le régime militaire de Séoul pour ses mesures répressives à l'égard du peuple de la Corée du Sud.

304. Nous avons examiné avec beaucoup d'intérêt les dernières initiatives de la République populaire mongole [A/36/388] tendant à élaborer et signer une convention de non-agression mutuelle et de non-recours à la force dans les relations entre les Etats d'Asie et du Pacifique. La mise en œuvre de cette initiative représenterait un grand pas vers la normalisation des relations dans cette partie du monde.

305. L'impérialisme et la propagande hégémoniste répandent bien des allégations calomnieuses au sujet de l'Afghanistan et des événements qui s'y sont déroulés et essaient de dépeindre ces événements comme des menaces à la paix et à la stabilité dans l'Asie du Sud-Ouest. Ce n'est rien d'autre qu'une manœuvre pour détourner l'attention de l'opinion publique mondiale des agissements impérialistes et hégémonistes en Asie et dans d'autres parties du monde. Les organes d'information impérialistes appliquent la formule suivante : répétez un mensonge une centaine de fois et quelqu'un finira bien par y croire. Mais les manigances sinistres tendant à dissimuler la vérité sur la révolution afghane n'aboutiront pas. Il est impossible de cacher le soleil avec sa main.

306. Tout observateur impartial qui se rendrait en Afghanistan aujourd'hui pourrait voir de ses yeux qu'en dépit des grandes difficultés imposées au peuple afghan par les ennemis de la révolution afghane et la guerre non déclarée menée contre la République démocratique d'Afghanistan par les forces impérialistes et hégémonistes et leurs mercenaires le peuple de la République démocratique d'Afghanistan, sous la direction du parti démocratique populaire, a, au cours d'une période relativement courte, enregistré de grands succès sur la voie du développement économique, politique et social.

307. La situation générale du pays s'est stabilisée; les organes du pouvoir populaire se sont renforcés; les bases politiques et sociales du gouvernement ont été étendues et consolidées.

308. L'une des manifestations de ce processus a été la création, en juin dernier, du National Fatherland Front, auquel se sont raliés le parti démocratique populaire d'Afghanistan, les syndicats, les coopératives agricoles, le Jirgah suprême des tribus, le Haut Conseil du clergé et des enseignants, l'Organisation démocratique de la jeunesse afghane, l'Organisation démocratique des femmes afghanes, et d'autres organisations. On voit donc que ce front représente pratiquement toutes les classes et toutes les couches du peuple afghan, dans leur soutien pour la réalisation des buts de la révolution démocratique nationale.

309. Le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan a pris des mesures efficaces pour développer l'économie, relever le niveau de la production industrielle et agricole, améliorer les conditions de vie des masses ouvrières. Malgré le démantèlement économique et les perturbations provoqués par l'agression armée extérieure, les plans de développement économique et social en sont à leur deuxième stade et la réforme agraire a été mise en œuvre avec succès. Nous avons toutes raisons de déclarer ici que le peuple afghan n'a jamais mieux vécu que depuis la révolution d'Avril. Nous avons déjà commencé à jouir des fruits d'un nouveau système social, juste et équitable.

310. Ces réalisations seraient encore plus impressionnantes s'il n'y avait l'incessante agression armée en provenance des pays voisins, notamment du Pakistan. Cette agression armée et d'autres formes d'intervention sont fomentées par les impérialistes américains et les hégémonistes chinois. Les mercenaires sont recrutés par ceux qui ont été privés de leurs privilèges à la suite de la révolution d'Avril, et qui se sont réfugiés à l'étranger.

311. La propagande impérialiste tente de décrire ces gens comme des « moudjahidin », des « combattants de la liberté », des « rebelles », et autres. Mais en vain. Ce ne sont que d'anciens seigneurs et leurs laquais qui, comme leurs ancêtres, ont sucé le sang du peuple afghan et ont vécu dans le luxe, condamnant le peuple à la misère. Ils ne luttent pas pour la liberté du peuple afghan, mais pour leur droit d'exploiter le peuple et pour le rétablissement de leurs privilèges perdus. Par conséquent, parler de ces mer-

cenaires contre-révolutionnaires en d'autres termes n'est qu'hypocrisie. C'est une insulte au bon sens et au peuple afghan.

312. Ces bandits envahissent quotidiennement l'Afghanistan, gênent le cours normal de la vie dans le pays, tuent des gens — des femmes, des enfants et des vieillards —, détruisent des écoles et des hôpitaux et pillent les biens du peuple et de l'Etat. L'armée afghane, la police et les forces de sécurité, aidées par la population, portent des coups sévères à ces bandits qu'ils capturent et désarment. Des mercenaires captifs et repentants apparaissent régulièrement au cours de conférences de presse, tenues à Kaboul, par des journalistes afghans et étrangers.

313. L'armée afghane et le peuple auraient déjà vaincu les bandes contre-révolutionnaires il y a longtemps si ces bandes n'avaient bénéficié de l'appui des forces impérialistes et hégémonistes ainsi que de certains régimes islamiques réactionnaires. Les bandes contre-révolutionnaires sont payées en dollars des Etats-Unis, en livres britanniques, en marks ouest-allemands, en riyals saoudiens, etc. Elles sont munies d'armes britanniques, chinoises, allemandes et égyptiennes et sont formées par des moniteurs américains, chinois, égyptiens et pakistanais. Certains pays occidentaux ont déclaré que la politique d'ingérence dans les affaires intérieures de l'Afghanistan constitue leur politique officielle.

314. Le président Reagan a annoncé, en mars dernier, que son gouvernement fournirait désormais à ces soi-disant « moudjahidin » afghans des armes et des munitions. Les opérations clandestines de la Central Intelligence Agency [CIA] pour aider les forces contre-révolutionnaires afghanes, qui ont débuté sous l'administration Carter, sont devenues la politique officielle du Gouvernement des Etats-Unis.

315. L'intervention des Etats-Unis dans les affaires intérieures de la République démocratique d'Afghanistan ne fait que s'intensifier. On en trouve des preuves même dans la presse américaine.

316. Un article du lauréat du prix Pulitzer, Carl Bernstein, publié dans *The New Republic* le 18 juillet 1981, met en lumière la portée de la conspiration impérialiste internationale contre l'Afghanistan, conspiration menée par les Etats-Unis, la Chine, le Pakistan, l'Egypte et l'Arabie saoudite. Bernstein écrit que le président Carter avait ordonné un programme secret de fournitures d'armes, en décembre 1980, et l'administration Reagan a passé en revue les opérations clandestines et a demandé qu'elles soient étendues. Il a également dit que la CIA a coordonné les opérations avec ses homologues des services secrets, dans quatre autres pays, que la voie diplomatique n'a pas été utilisée, que les alliés de l'Amérique, membres de l'OTAN, n'ont pas été consultés et qu'on ne leur a pas demandé de participer à ces opérations.

317. Bernstein dit également que cette opération a nécessité l'autorisation de la Chine de survoler son territoire, pour les avions transportant des armes destinées aux combattants de la résistance afghane. Il poursuit en mentionnant que les Etats-Unis ont fourni une aide financière s'élevant à 20 ou 30 millions de dollars, au départ, mais qui est considérablement plus élevée à l'heure actuelle. Il ajoute que l'ensemble de l'opération est estimé, actuellement, à plus de 100 millions de dollars.

318. Ainsi, la principale et la seule cause des tensions qui règnent autour de l'Afghanistan réside dans l'agression armée venant de l'extérieur et d'autres formes d'ingérence dans les affaires internes de la République démocratique d'Afghanistan organisées par les impérialistes et les hégémonistes. C'est cette intervention qui a incité le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan à inviter un contingent limité de troupes soviétiques pour aider l'armée afghane à repousser l'agression.



319. Guidé par les principes pacifiques de sa politique étrangère ainsi que par un désir sincère de relâcher les tensions dans la région et de normaliser les relations avec les pays voisins, le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan a proposé, en mai 1980, un programme réaliste pour le règlement politique de la situation autour de l'Afghanistan, créée par la politique d'ingérence et d'agression pratiquée par les impérialistes. Il y a moins d'un mois, le Gouvernement afghan a pris une nouvelle initiative et a exposé des propositions détaillées à cet effet, tenant compte des expériences accumulées lors de contacts avec les parties intéressées qui ont eu lieu depuis mai 1980.

320. La déclaration du Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan du 24 août a été distribuée en tant que document officiel de l'Assemblée générale [A/36/457, annexe]; je vais brièvement exposer certaines de ses lignes directrices.

321. Réaffirmant qu'il est prêt à entreprendre des négociations directes avec les Gouvernements du Pakistan et de l'Iran afin de normaliser les relations avec ces pays, le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan propose que ces négociations aient lieu soit sur une base bilatérale — ce qui nous paraît préférable et plus prometteur —, soit, si les Gouvernements du Pakistan et de l'Iran insistent pour ce faire, sur une base trilatérale. Le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan ne s'oppose pas à de telles négociations, qu'elles soient bilatérales ou trilatérales, et accepte même que le Secrétaire général, ou son représentant, y participe.

322. Nous sommes également d'avis qu'il est indispensable que de solides garanties internationales pour les accords conclus au sujet de la cessation et du renouvellement des interventions armées et autres ingérences dans les affaires afghanes fassent partie intégrante d'un règlement politique. Nous pensons que les discussions relatives à la mise au point de telles garanties et à la désignation des pays qui se porteraient garants commencent et se déroulent en même temps que les négociations bilatérales ou trilatérales entre l'Afghanistan, le Pakistan et l'Iran.

323. La réalisation d'un accord politique, y compris la mise au point de garanties internationales, donnerait la possibilité d'arrêter, grâce à un accord entre l'Afghanistan et l'Union soviétique, le calendrier du retrait des troupes soviétiques de l'Afghanistan. Le retrait de ces troupes dépendrait des progrès réalisés dans la mise en œuvre des accords ainsi conclus et se ferait par étapes.

324. La délégation de la République démocratique d'Afghanistan a été autorisée à entreprendre des négociations bilatérales ou trilatérales directes avec les délégations du Pakistan et de l'Iran sur la base des idées que je viens d'exposer. Nous sommes prêts à discuter des modalités d'un règlement politique de la situation en Afghanistan tout de suite, ici, au cours de la présente session de l'Assemblée générale. J'adresse un appel aux Ministres des affaires étrangères du Pakistan et de l'Iran pour qu'ils s'assoient à la table de négociation et commencent à discuter avec nous des questions présentant un intérêt commun, et ce sans délai. J'invite également le Secrétaire général, ou son représentant, à assister à ces entretiens.

325. On a parlé de la proposition du Conseil des ministres de la Communauté européenne concernant une prétendue conférence internationale sur l'Afghanistan. Cette proposition ne nous a jamais été communiquée officiellement, mais le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan a déjà déclaré qu'elle manquait de réalisme et qu'elle était totalement inacceptable. Elle est inacceptable parce qu'elle constitue une nouvelle tentative visant à porter atteinte aux droits souverains du

peuple afghan et du Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan et une ingérence dans ses affaires intérieures. Les questions intéressant le régime actuel en Afghanistan, la composition de son gouvernement ainsi que d'autres questions internes ne se prêtent pas à une discussion dans une enceinte internationale. Ces questions doivent être résolues, et seront résolues à l'avenir, seulement par le peuple afghan, et par personne d'autre. En outre, personne n'a le droit de discuter de questions intéressant les droits souverains et les intérêts nationaux de l'Afghanistan sans la participation des représentants authentiques du peuple afghan, à savoir le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan.

326. Il y a bien des points dont j'aurais aimé parler et qui concernent le maintien de la paix et de la sécurité en Asie, y compris en Asie du Sud-Ouest, et les moyens permettant d'éliminer les foyers de tension dans cette partie du globe. Nous sommes optimistes et nous sommes sûrs que la volonté des peuples, leur désir de paix et de bon voisinage l'emporteront sur les ambitions d'agression des aventuriers et sur les manœuvres de l'impérialisme et de l'hégémonie. L'Asie deviendra un continent de paix, de tranquillité et de coopération mutuelle.

327. Qu'il me soit permis maintenant de dire quelques mots concernant certains autres problèmes internationaux qui intéressent tout particulièrement les pays en développement.

328. Le principal problème est le problème de l'arrêt de la course aux armements, et particulièrement de la course aux armes nucléaires, qui constitue maintenant une menace à l'existence même de la race humaine. Il est totalement inadmissible que plus de 500 milliards de dollars soient gaspillés tous les ans à des fins militaires, alors que les pays en développement continuent à connaître des problèmes extrêmement aigus.

329. Il n'est pas de rôle plus important que celui qui consiste à prévenir tout affrontement nucléaire qui éliminerait des centaines de millions de vies humaines. La délégation de la République démocratique d'Afghanistan appuie donc pleinement la proposition présentée à la dernière séance, par Andreï Gromyko, ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique, tendant à ce qu'une déclaration soit adoptée par l'Assemblée au nom de tous les Etats Membres des Nations Unies, déclaration qui proclamerait que les Etats et les hommes d'Etat qui utiliseraient les premiers les armes nucléaires commettraient le crime le plus grave qui soit contre l'humanité. Si elle était appliquée, cette idée simple et directe, s'adressant aux peuples de tous les continents et de tous les pays, serait un pas décisif dans la voie de la prévention d'un désastre nucléaire et dresserait une barrière efficace sur le chemin de ceux qui formulent de tels plans.

330. La République démocratique d'Afghanistan souscrit également sans réserve à la proposition de l'Union soviétique à la séance précédente tendant à arrêter la production d'armes nucléaires et à réduire les stocks de telles armes jusqu'à ce qu'on parvienne à les détruire complètement. Nous savons qu'en 1979 cette proposition a été transmise à la Commission du désarmement<sup>21</sup>, mais l'examen de ce problème vital s'est heurté à un obstacle élevé par la Chine et par certains pays occidentaux. Nous pensons que l'Assemblée devrait demander à la Commission du désarmement d'accélérer l'examen pratique de cette question.

331. Des négociations concernant certains autres aspects intéressant le contrôle de la course aux armes nucléaires devraient également être entreprises rapidement. Nous avons noté avec une grande satisfaction que l'Union soviétique s'est déclarée prête à poursuivre les pourparlers avec

les Etats-Unis au sujet de la limitation qualitative et quantitative des armes nucléaires stratégiques. Nous pensons que l'Assemblée devrait inviter les Etats-Unis à adopter une attitude plus positive à l'égard de ce problème d'une importance vitale.

332. L'Afghanistan se prononce pour la reprise rapide des entretiens entre l'Union soviétique, les Etats-Unis et le Royaume Uni au sujet de l'interdiction des essais d'armes nucléaires. Nous appuyons également l'idée tendant à créer un groupe de travail spécial dans le cadre de la Commission du désarmement pour résoudre ce problème. La menace d'un holocauste nucléaire serait quelque peu atténuée si une convention internationale visant à renforcer les garanties de sécurité pour les Etats qui ne disposent pas de telles armes sur leurs territoires pouvait être signée.

333. La République démocratique d'Afghanistan accueille avec satisfaction les initiatives tendant à empêcher l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins militaires et à promouvoir la coopération pacifique internationale dans l'espace. Par conséquent, nous souscrivons sans réserve à la proposition de l'Union soviétique tendant à mettre au point un traité interdisant la mise en place dans l'espace extra-atmosphérique de toutes armes, quelles qu'elles soient. Un tel traité dresserait une barrière sûre contre la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, laquelle risquerait d'avoir des conséquences imprévisibles.

334. Il est nécessaire également d'accélérer les négociations en vue de la conclusion d'un accord global sur l'interdiction de tous les types et nouveaux systèmes d'armes de destruction massive, ainsi que d'un accord et d'une convention mettant hors la loi certaines armes, particulièrement les armes à neutrons, les armes radiologiques et les armes chimiques.

335. En tant que pays en développement, l'Afghanistan regrette que jusqu'ici aucun progrès n'ait été réalisé concernant la conclusion d'un accord sur la réduction des budgets militaires des Etats. Un tel accord permettrait de libérer des fonds dont les pays en développement ont tant besoin, notamment les pays les moins développés comme l'Afghanistan.

336. Nous pensons que tous ces problèmes ainsi que d'autres pourraient être examinés utilement et résolus à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement qui est prévue pour 1982 et lors de la Conférence mondiale sur le désarmement. Maintenant qu'il est généralement reconnu que la situation internationale s'est aggravée de façon dangereuse, il est plus important que jamais de mettre au point et de signer un traité mondial sur le non-recours à la force dans les relations internationales. Nous invitons le Comité spécial pour le renforcement de l'efficacité du principe du non-recours à la force dans les relations internationales à accélérer ses travaux.

337. La délégation de la République démocratique d'Afghanistan est d'avis que la présente session de l'Assemblée générale doit prendre des mesures efficaces pour éliminer les derniers vestiges du colonialisme, du racisme et de l'*apartheid*. Tous les Etats Membres des Nations Unies devraient respecter pleinement les dispositions du Plan d'action pour l'application intégrale de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 35/118 de l'Assemblée générale, annexe].

338. Ces dernières semaines, nous avons assisté à des tentatives arrogantes et insolentes de la part de certains pays occidentaux de raviver les pratiques colonialistes et impérialistes contre les peuples qui luttent pour leur liberté.

339. Les tactiques sanguinaires du régime de Pretoria, qui non seulement réprime brutalement la population

indigène d'Afrique du Sud et de Namibie, mais commet des actes d'agression contre des Etats indépendants et souverains, montrent clairement son arrogance et son insolence. Le comportement outrancier de Pretoria aurait été impossible s'il n'avait eu l'appui armé de certaines puissances occidentales, et particulièrement des Etats-Unis. Le régime de Pretoria et le prétendu groupe de contact des cinq pays de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, en violation des décisions bien connues des Nations Unies, et notamment de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, cherchent à installer en Namibie un régime fantoche et à priver la SWAPO de son rôle légitime dans le territoire à l'avenir.

340. La République démocratique d'Afghanistan condamne résolument les manœuvres néo-colonialistes des puissances occidentales et de Pretoria; nous sommes en faveur de l'indépendance réelle de la Namibie et du transfert rapide des pouvoirs à la SWAPO, qui est le seul représentant légitime authentique du peuple namibien et reconnu comme tel par les Nations Unies et l'OUA.

341. L'Afghanistan appuie les demandes de sanctions efficaces et strictes contre Pretoria, conformément au Chapitre VII de la Charte. Nous sommes également en faveur de l'application stricte de sanctions déjà approuvées par le Conseil de sécurité contre le régime d'*apartheid*; nous condamnons résolument l'agression armée commise par Pretoria contre l'Angola et nous déplorons sincèrement le veto des Etats-Unis au Conseil de sécurité contre une résolution condamnant Pretoria pour cette agression. Nous nous déclarons solidaires du peuple frère de l'Angola qui défend son indépendance, sa souveraineté et son intégrité territoriale. La délégation afghane a voté pour la résolution de la session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale sur la Namibie et se déclare en faveur de sa mise en œuvre rapide.

342. Nous appuyons le peuple du Sahara occidental dans sa lutte pour l'autodétermination et l'indépendance.

343. La République démocratique d'Afghanistan condamne également les manifestations de colonialisme dans d'autres parties du monde. Nous sommes contre le démembrement et l'annexion du Territoire sous tutelle de la Micronésie auxquels se livrent les Etats-Unis, au mépris complet de leurs devoirs en tant que puissance administrante et en violation de la Charte.

344. L'Afghanistan est pour la sauvegarde de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République de Chypre et pour le respect de sa politique de non-alignement. A notre avis, un règlement réel de la question de Chypre ne pourra être réalisé que si l'on tient compte des intérêts des deux communautés et nous sommes en faveur de la continuation des négociations entre elles.

345. La République démocratique d'Afghanistan condamne les Etats-Unis, qui continuent à s'ingérer dans les affaires internes des pays d'Amérique latine et des Antilles, qui se livrent à des provocations armées à l'égard de Cuba et du Nicaragua et qui cherchent à déstabiliser la situation à Grenade. Nous déclarons notre solidarité pour la lutte héroïque du peuple d'El Salvador dirigé par le Front Farabundo Martí contre la dictature fasciste. Nous nous rangeons aux côtés du vaillant peuple du Chili qui continue à opposer une résistance ferme au régime militaire.

346. La paix et la stabilité à proprement parler ne peuvent être réalisées que si l'on modifie fondamentalement le système économique existant. Ce changement doit créer une situation qui permette d'offrir plus de possibilités aux pays en développement dont les économies n'ont cessé de se détériorer ou qui sont sur le point de s'effondrer.

347. Le nouvel ordre économique international a pour but d'établir un nouveau système économique fondé sur la justice et l'équité et où il n'y aurait plus de contradictions entre les riches et les pauvres. Les souffrances des pays les moins avancés, en particulier des pays sans littoral, inquiètent surtout l'Afghanistan. Les désavantages géographiques de ces pays ont eu des résultats graves pour leur commerce en raison du coût accru des transports, du transit et du transbordement.

348. Grâce à un effort concerté des pays en développement sans littoral, l'Assemblée générale a créé un Fonds spécial pour ces pays [résolutions 3504 (XXX) et 31/177]. Le but principal de ce fonds est d'aider les pays sans littoral à accroître leur taux de croissance malgré leurs difficultés géographiques et à réduire autant que possible les dépenses excessives auxquelles ils doivent faire face. Malheureusement, ce fonds n'a pas encore commencé à fonctionner. Il est donc indispensable de compenser ces pays pour leurs difficultés économiques croissantes.

349. En tant que l'un des pays les moins avancés, l'Afghanistan a participé activement à la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui s'est tenue à Paris. Malheureusement, les espoirs de certains pays de ce groupe ont été quelque peu déçus parce que les pays capitalistes occidentaux ont refusé d'assumer les obligations qui auraient permis d'atteindre les objectifs définis dans la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement [résolution 35/56].

350. Toutefois, l'Afghanistan se félicite de l'attitude positive et constructive à l'égard de certains problèmes intéressant les pays les moins avancés adoptée à la Conférence de Paris par les pays socialistes. Nous sommes également satisfaits de la coopération économique et technique qui existe entre la République démocratique d'Afghanistan et les pays du groupe socialiste, en particulier l'Union soviétique. Cette coopération est fondée sur les principes de l'égalité complète et de l'avantage mutuel. Elle représente un facteur important dans le progrès économique et social de l'Afghanistan.

351. Plus que jamais, la conscience du monde exige que soient prises des mesures pour éliminer la pauvreté, la faim et le sous-développement. L'égalité ne saurait exister s'il y a famine à côté du gaspillage, s'il y a pauvreté auprès de l'abondance et s'il y a d'autre part divergence d'opinion sur la définition de l'équité et de l'égalité.

352. Dans la situation internationale tendue actuelle, les Nations Unies doivent jouer un rôle beaucoup plus efficace dans la mise au point de dispositifs qui pourraient permettre de préserver la paix et de maintenir la sécurité internationale. Nous pensons que la Charte n'est pas encore, à cet égard, pleinement utilisée en tant qu'instrument de paix. C'est la raison pour laquelle l'Afghanistan appuie la proposition soviétique<sup>22</sup> tendant à convoquer une session extraordinaire du Conseil de sécurité, avec la participation des principaux chefs d'Etat, afin de rechercher des moyens d'améliorer le climat politique international.

353. Nous pensons qu'il importe d'utiliser de façon plus efficace et plus constructive la Charte dans sa forme actuelle.

354. Pour conclure, je voudrais exprimer l'espoir que la trente-sixième session de l'Assemblée générale marquera un jalon important dans les efforts des peuples épris de paix pour prévenir le danger d'une guerre nucléaire et préserver la paix pour les générations présentes et futures.

355. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Trois délégations ont demandé à intervenir dans l'exercice de leur droit de réponse.

356. M. ROSALES RIVERA (El Salvador) [*interprétation de l'espagnol*] : Dans son intervention à la séance précédente, le représentant du Mexique a parlé d'El Salvador. Il a rappelé qu'avec le gouvernement d'une puissance extra-continentale il avait pris des mesures que le représentant du Mexique a définies comme constituant un « appel à la communauté internationale ». Toutefois, cet appel ne représente rien d'autre qu'une ingérence flagrante dans les affaires intérieures d'El Salvador. L'opinion exprimée par El Salvador concernant le caractère interventionniste de cette mesure a été confirmée par neuf pays latino-américains qui ont publié le 2 septembre dernier, à Caracas, une déclaration commune condamnant cette intervention. En outre, un même nombre de pays latino-américains ont appuyé le Gouvernement d'El Salvador et critiqué implicitement l'action du Mexique.

357. En ce qui concerne l'ingérence nouvelle du Mexique, devant cette assemblée, qui ressemble plutôt à un vœu en faveur de justes changements qui devraient se produire dans son propre pays où règne une immense pauvreté sous la tunique d'une révolution qui a hissé le drapeau d'une réforme agraire, demeurée pétrifiée pendant plus de 50 ans, et dont le seul destin politique lui a été imposé virtuellement par un parti unique, nous déclarons tout d'abord qu'El Salvador n'a cédé à la pression de personne et moins encore à celle du Mexique. En second lieu, nous rejetons de la manière la plus énergique la déclaration selon laquelle le Gouvernement d'El Salvador se serait vu dans l'obligation de faire appel à une intervention étrangère et que d'autres pays auraient répondu favorablement à cette demande. Tout cela est faux et ne correspond aucunement aux faits.

358. L'ingérence du Mexique semble découler d'une attitude arrogante que ce pays a assumée et qui peut paraître généreuse vis-à-vis des tendances de la gauche à l'étranger, mais elle ne correspond pas à la position qu'il a adoptée à l'intérieur. Le Mexique a le droit de prendre la parole quand il le souhaite dans la mesure où il ne porte pas atteinte au droit d'El Salvador à sa propre autodétermination et à son droit de choisir son propre destin. Paradoxalement, ceux qui doivent le plus mettre en pratique la parole de Benito Juárez, qui a dit que le respect des droits d'autrui représentait la paix, s'avèrent être ceux qui semblent le plus l'avoir oubliée.

359. M. LALHOU (Maroc) : Le représentant de l'Angola a évoqué la question du Sahara occidental dans un contexte et dans un langage qui, pour le moins qu'on puisse dire, sont dépassés.

360. Je me demande si le représentant de l'Angola a bien lu la résolution de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA sur le Sahara occidental, résolution qui a d'ailleurs été distribuée comme document officiel de l'Assemblée générale [voir A/36/534, annexe II, résolution AHG/RES.103 (XVIII)]. S'il ne l'a pas lue, autant en déduire que, comme par le passé, l'Angola persiste aveuglément dans son refus de voir les choses objectivement. S'il l'a lue, alors serait-il en désaccord avec son contenu et souhaite-t-il la détruire parce qu'il suppose déjà que l'issue ne sera pas nécessairement de son goût? En tout cas, ce n'est pas dans la polémique qu'on peut réaliser la paix qu'il a hypocritement souhaitée.

361. M. NAIK (Pakistan) [*interprétation de l'anglais*] : Ce soir, M. Shah Mohammad Dost, représentant du parti démocratique populaire de l'Afghanistan, a prononcé devant l'Assemblée générale une déclaration qui oblige ma délégation à exercer son droit de réponse. Dans sa déclaration, M. Dost s'est livré à des allégations non fondées sur l'ingérence du Pakistan dans les affaires intérieures de l'Afghanistan. Il a également parlé des propositions du 24 août formulées par les autorités de Kaboul.

362. Les rebondissements survenus en Afghanistan à la suite de l'intervention armée de l'Union soviétique dans ce pays et l'imposition d'un régime à sa solde à Kaboul, il y a deux ans, sont bien connus. En fait, la poursuite de l'intervention armée et la détérioration de la situation politique en Afghanistan continuent de préoccuper grandement la communauté internationale parce qu'une telle situation constitue un danger extrêmement sérieux pour la stabilité de la région et la paix et la sécurité internationales.

363. Nous rejetons catégoriquement les allégations injustifiées qui figurent également dans les propositions de Kaboul du 24 août et selon lesquelles le Pakistan se serait immiscé dans les affaires intérieures de l'Afghanistan. Il n'en reste pas moins que, depuis l'intervention étrangère armée en Afghanistan, ce pays s'est transformé en une scène de lutte intense menée par son propre peuple pour défendre ses traditions, sa foi et sa terre de l'asservissement étranger.

364. Des dizaines de milliers de personnes ont consenti le sacrifice de leur vie au cours de la lutte et des millions ont été obligés de chercher refuge dans les pays voisins du Pakistan et de l'Iran. Au Pakistan, leur nombre dépasse 2,5 millions, ce qui représente pratiquement 15 p. 100 du total de la population de l'Afghanistan. Ce nombre énorme et le flux croissant de réfugiés afghans prouvent bien le caractère sérieux de la situation et les tristes incidences qu'elle représente pour la paix mondiale.

365. Le différend en Afghanistan est une question internationale découlant d'une violation flagrante des principes universellement reconnus régissant les relations entre Etats, à savoir le non-recours à la force, la non-ingérence et la non-intervention dans les affaires intérieures des Etats. En conséquence, les Nations Unies, le mouvement des non-alignés et la Conférence islamique ont réagi devant cette situation en termes clairs et catégoriques, en demandant instamment le retrait des troupes étrangères d'Afghanistan, le strict respect de la souveraineté et de l'indépendance nationale, de l'intégrité territoriale, du statut de non-aligné de l'Afghanistan, le respect du droit du peuple afghan à choisir son propre système politique, social et économique sans intervention de l'extérieur ni coercition, et le droit des réfugiés afghans à rentrer dans leurs foyers honorablement et en toute sécurité.

366. Les résolutions ES-6/2 et 35/37 de l'Assemblée générale ont également demandé qu'un règlement politique respectant les principes mentionnés ci-dessus soit trouvé à ce problème.

367. La réponse officielle du Gouvernement pakistanais aux propositions du 24 août préconisées par le régime de Kaboul figurera dans la déclaration qui sera prononcée par le Président de la délégation du Pakistan au débat général, le 2 octobre. Cependant, qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour présenter une brève observation.

368. La situation en Afghanistan préoccupe toute la communauté internationale et l'Assemblée générale s'est exprimée à ce sujet sans équivoque. Le Pakistan estime que la recherche d'une solution politique, y compris toute modalité de procédure, doit être envisagée dans le cadre

des décisions adoptées aux Nations Unies. Deuxièmement, toute proposition présentée dans ce contexte devrait faciliter une solution politique conforme aux principes contenus dans les résolutions de l'Assemblée générale. En conséquence, le Pakistan ne peut accepter une procédure qui irait à l'encontre de l'esprit des décisions de l'Assemblée générale ou des décisions adoptées par la Conférence islamique et le mouvement des pays non alignés.

369. En outre, le Pakistan s'est efforcé dans toute la mesure de ses possibilités de faciliter la recherche d'un règlement politique qui soit conforme aux bases établies par la communauté internationale et reste disposé à œuvrer dans ce sens.

*La séance est levée à 19 h 45.*

#### NOTES

1. Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, signé le 1<sup>er</sup> août 1975.

2. Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 1981, Supplément n° 5*, par. 253.

3. Voir *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.81.I.24), chap. I, sect. A.

4. A/CONF.104/22 et Corr. 1 et 2, première partie, sect. A.

5. Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-cinquième année, Supplément d'avril, mai et juin 1980*, document S/14009.

6. *Ibid.*, Supplément de juillet, août et septembre 1980, document S/14285.

7. *Ibid.*, trente-sixième année, Supplément de janvier, février et mars 1981, document S/14422.

8. Voir *Rapport de la Conférence internationale sur le Kampuchea* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.81.I.20), annexe I.

9. Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, dixième session extraordinaire, Séances plénières, 3<sup>e</sup> séance*, par. 62.

10. Convention sur le commerce et l'aide entre la Communauté européenne et les pays de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, signée à Lomé, le 28 février 1975. Pour le texte, voir le document A/AC.176/7.

11. Signée le 31 octobre 1979. Pour le texte, voir *Le Courrier, ACP-CEE*, n° 58, novembre 1979.

12. Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.81.II.D.8.

13. Voir *Rapport de la Conférence internationale sur le Kampuchea* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.81/I.20), annexes I et II.

14. *Nord-Sud : Un programme de survie*; rapport de la Commission indépendante sur les problèmes de développement international, sous la présidence de Willy Brandt, Paris, Gallimard, 1980.

15. Commission d'étude du développement international, sous la direction de Lester B. Pearson, *Vers une action commune pour le développement du tiers monde*, Paris, Editions Denoël, 1969.

16. Adopté par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel à sa deuxième conférence générale, tenue à Lima du 12 au 26 mars 1975 (voir A/10112, chap. IV).

17. Adoptée ultérieurement par l'Assemblée générale en tant que résolution 36/151.

18. Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-cinquième session, Séances plénières, 7<sup>e</sup> séance*, par. 288 à 290.

19. Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-sixième année, Supplément d'avril, mai et juin 1981*, document S/14474., annexe.

20. Frente Popular para la Liberación de Saguia el Hamra y de Río de Oro.

21. A/S-10/AC.1/4.

22. Voir CD/228, Appendice II/Vol.I, document CD/160.